EBEN

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-193207117-19/fragment/page=0001

~~J. h. 1751~~

1) Guillaume
Prince d'Orange,
[illegible] 21–41)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-1192015415112222-193207117-19/fragment/page=0002

L'OMBRE DE HENRY LE GRAND,

AV ROY.

M. D. CXVIII.

L'OMBRE

DE HENRY LE GRAND,

AV ROY.

MOn fils, mon bien aimé, mes delices, Asseure toy mon enfant: N'aye point de peur. Ie ne suis pas vn Morphee. Ce n'est pas vn Phantosme qui te parle. C'est ton pere. Ton Geniteur. Celuy qui t'a engendré. C'est moy, mon fils, c'est moy-mesme. Non pas celuy que tu as veu la gloire du monde, que tu as tant de fois embrassé; qui t'a si tendrement caressé. Ce n'est pas ce grand Cét Auguste. Ce pere du Peuple. Cét arbitre de la Chrestienté. Ce ne l'est pas en sa partie visible, palpa-

ble, terreſtre. Celuy-là n'eſt plus que cendre, que pourriture. Ce l'eſt toutesfois en ceſt autre inuiſible ſpirituelle. Celuy-là ſubſiſte, immortel, incorruptible. En ceſte forme (ſi l'eſprit en eſt capable. Ie viẽs à toy mes cheres entrailles vne puiſſance infinie, vn decret eternel m'y porte: ſi extraordinairement & contre nature, tu en dois la recognoiſſance à ce grand Prince, à ce premier moteur. Car (ô mon enfant) d'où ie ſuis nul ne retourne. Ce t'eſt vne grace particuliere du Tout-puiſſant, lequel derogeant pour ceſte fois à la loy immuable qu'il en a impoſee dés le commencement, m'a redonné la voix, pour t'inſtruire: pour te declarer les choſes que tu dois faire: Celles que tu dois euiter: Celles en ſomme par le moyen deſquelles tu viuras, tu regneras & mourras heureux. Ie t'en auois viuant deſtiné les methodes, & te les euſſe laiſſees, ſi

ce

ce grand Dieu de qui ie les ay receuës n'euſt rettanché ſi toſt le cours de ma peregrination. Il eſt vray que iuſques icy elles t'euſſent eſté inutiles, la foibleſſe de ton aage ne t'en ayant encores permis l'vſage. C'eſt à preſent (mon fils) qu'il te faut rendre ceſt eſtude familiere, puis que le iour eſt venu qui te met en main les reſnes d'vn ſi grand & penible Gouuernement. Iour par lequel tes volontez deuiennet Arreſts. Arreſts qui portent en front le bien ou le mal, & l'executiõ auſſi prompte que le commandement. Ce grand pouuoir (mon fils) te doit eſtre vn puiſſant moyen pour te diſpoſer à tellement regler tes actions, que bien qu'elles ne ſoient aſſubjeties à la correction d'aucun, tu les ſoubmetes neantmoins à celle de la vertu, & des graces, qui te ſeront des maiſtres & precepteurs vigilans pour en retenir les excés, veu meſmes que les vices

prenants leur courſe dans la carriere de la puiſſance, preſſent les paſſions de ſorte, que les moindres pechez és hommes priuez deuiennent és Princes crimes attroces. Cependant ayans vn notable intereſt ſur tous autres d'eſtre & paroiſtre zelateur des choſes bõnes, non tant pour ce que de là leurs noms volẽt à la gloire, qui les fait eſtendre & dilater en autãt de lieux où en paſſe la renommee, que pour l'vtilité particuliere de leurs perſonnes & de leurs peuples, qui tirent volontiers des actions de leurs Princes, les traicts dont ils ſe forment. Cela (mon fils) auec le deſir que i'ay touſiours eu de veoir ton Eſtat dans le luſtre qui luy eſt promis, & où il peut entrer par les bonnes conditions de ta perſonne, m'a faict pour vn temps quitter les lieux celeſtes, où i'eſtois rauy en la contemplation de la gloire de mon Dieu, pour venir à toy, afin que tu

apprennes

apprennes par ma bouche, les voyes par lesquelles tu t'y pourras acheminer. Mais ne pense pas que ce soient illusions que les vapeurs prouoquent, songes ou resueries nocturnes. Ce sont veritez, preceptes, & enseignemens, dont ie veux que tu faces estat, comme tu ferois du testament & disposition de ma derniere volonté. A l'vsage tu en cognoistras les douceurs, la soigneuse culture t'en fera gouster les fruits, dont le bon goust se fera sauourer à tes peuples, qui d'eux s'espādra par tout le monde, & fera que du commun consentement des nations, on apprendra à l'honneur de tes vertus, les tiltres plus glorieux cy deuant conferez aux Grands Augustes, aux plus sages Princes. Escoute moy (dōc mon fils) & pren pour asseurance de la verité de mes paroles ce tendre amour que viuant ie t'ay porté. Pour gage de leur valeur, mes estu-

des, mes fatigues, mes trauerſes continuelles, & ceſte longue experience que i'ay faicte en la practique des affaires du monde. Car ce cours, bien que trauerſé, n'a laiſſé de me ſeruir grandement, & m'a fourny de maintes leçons, qui m'on infiniement aydé pour la conduite de tant d'affaires qui me ſont tombees ſur les bras: dequoy ie penſe auoir recueilly des maximes ſi veritables, que bien ſuyuies, ie ne croy pas que l'vſage ne correſpondent aux fins pour leſquelles tu t'en deuras ſeruir. Maximes de tant plus certaines, qu'eſprouuees de moy, & que leurs effects paroiſſent en tes affaires, que ie ne tiens pas ſi des-ordonnees que tu ne puiſſe voir encores quelques reſtes de l'ordre q̃ i'auois commencé d'y eſtablir par ce moyen. Et ſi ie n'ay paracheué: Si ie n'ay conduit ce beau deſſein à ſon terme: C'eſt mon fils, qu'à cela ie n'eſtois pas deſtiné. Tant de guetres par

moy

moy soustenues, tant de sang espandu, tant de violences (biẽ qu'a iustes tiltres) m'ont neantmoins priué de ceste gloire, que i'eusse tres-volontiers preferee à tous ces lauriers, à tous ces triomphes, que la valeur & generosité de mes actions m'ont acquises. C'est à toy (ô mon petit Salomon) que la fin de ce bel œuure est remis. A toy Roy de paix, que la perfection de ce te temple, de cet edifice glorieux est ordonnee, à fin que Dieu te faisant reposer de tous ces ennemis à l'enuiron, tu faces habiter Iuda & Israël en asseurance à la gloire de celuy par lequel les Roys regnent; auquel soit honneur & force au siecle des siecles. Amen.

Or mon fils, Dieu estant le commencement & la fin de toutes choses, aussi te faut-il commencer par luy-mesme, & te souuenir, *que la crainte de luy est le cõmencement de science*: que sans elle les plus belles actions

ſont vaines : Sçauoir diſcourir de la nature des choſes, des influences celeſtes, des proprietez de toutes creatures. Ce ſont ſciences, mais dont les fruicts ſont auſſi toſt gaſtez que produicts, s'ils ne ſont accompagnez de celle-cy. C'eſt le ſel qui les garde de corruption. Le luſtre qui les fait paroiſtre ce qu'elles ſont. Ce qui leur donne poids, force, vigueur, & ſans quoy elles ne peuuent eſtre qu'vn corps ſans mouuement, qu'vne ame ſans ſes qualitez, que rien & moins encor, ſi en la priuation de l'eſtre, il ſe peut trouuer quelque choſe de moindre. De ces ſciences naturelles, eſt eſguillonné l'appetit des ſens humains. De celle-cy, l'ame en eſt repuë, raſſaſiee. Elle y trouue ſubſtance condigne à la qualité. Celle-là n'eſt pas pluſtoſt cõceuë qu'eſteinte. Celle-cy demeure perpetuellement. Ses effets ne regardent pas ſeulement la vie preſente, mais encores celle qui

eſt

est a venir. C'est donc à ceste estude (mon fils) que tu te dois principalement appliquer, comme plus solide, & de laquelle les fruicts sont plus certains. Outre le contentement que tu en receuras en ton ame, les benedictions du Seigneur te serõt adioustees par dessus. *Car bien-heureux est l'homme* (dit le Sage, parlant de ceste science) *qui met en auant intelligence: Il y a longueur de iours en sa dextre, & en sa senestre richesse & honneurs: ses voyes sont voyes plaisãtes, & tous ses sentiers sõt paix.* Et tu le dois de tant plus (mõ fils) que Dieu t'a fait naistre Prince. Obligé par ceste eminẽce d'hõneur, à recognoissance plus particuliere vers luy; la raison voulãt que l'obligatiõ suiue autant que faire se peut la nature du bien-fait, & le merite du biẽ faicteur. Mais encores d'autãt que tu as à viure icy bas cõme sur vn theatre ouuert de tous costez, sur lequel tu es veu de toutes parts: & duquel aussi

tes actions doiuent esclairer ceux qui les regardent. Car les Princes sont establis pour lumiere à leurs peuples. Ce sont flambeaux posez comme sur vne haute tour pour les addresser, qui ne doiuent estre recouuerts d'aucun voile qui en puisse troubler l'Estat. Autrement comme ils sont hauts montez, leurs tenebres sont plus en veuë: leurs cheutes sont plus remarquables. Elles sont considerees comme sous vn verre. Elles grossissent dãs le lustre de leurs personnes: & bien que ceste dignité en laquelle ils sont esleuez leur donne de grands aduantages sur les autres hommes, si est-ce que leur éminence n'amoindrit pas leur peché, elle l'agraue. C'est pourquoy il te faut disposer en sorte tes affections, qu'elles se reduisent volontairement sous la loy de ce Pedagogue, afin que l'Hyuer de ton regne soit aussi beau que son Prin-temps. Et tu le seras dignement,

ment, si tu prens garde que tes sens exterieurs ne vaguent à plaisir & au gré de ta passion: mais que seruiteurs fidelles, ils se laissent ranger à ceste raison, qui a pour object la loy de Dieu, & sa crainte. Car comme l'on ne peut dõner au but que d'vne sorte, aussi les actions de l'homme ne peuuent estre bonnes que par ce moyen. Et voicy l'aduantage que tu en tireras: que toute façon de viure te sera douce & plaisante, tous succez agreables, au contraire fascheux & importuns: estant certain qu'il n'y a degré d'honneur ny noblesse de sang, qui donne tant de calme à la vie de l'homme, que d'auoir l'ame nette de vice. En vn mot, si tu veux estre homme de bien, sois tel que tu voudrois estre estimé & reputé des autres. C'est la plus courte voye pour y paruenir, & ce sera ceste crainte de Dieu qui t'y conduira. Si tu le fais; tu verras par experience: que puisant

dans

dans ceſte ſource toutes les actions de ta vie, les ruiſſeaux en couleront ſur tes ſubjects; Dont ſe produiront en eux les fruicts d'amour & d'obeiſſance vers toy, à la grande gloire de ton nom, & au bien de ton Eſtat.

De ceſte ſcience, mon fils, Comme le fondement de toutes, ſe produiront en toy les autres qualitez propres à ton adminiſtration. La Iuſtice qui eſt la principale de ſes ſuiuantes, te fera compagnie ordinaire, comme celle par le moyẽ de laquelle la ſocieté des hommes eſt conſeruee. Qui t'approche de plus pres de la Diuinité, & te fait le portraict viſible d'icelle: pour lequel élabourer, il ne t'eſt beſoin d'autre Sculpteur que de toy-meſmes. Tu l'y trouueras tout formé, tout façonné, ſi tu as au cœur la crainte de celuy que tu repreſente, & l'obſeruatiõ de ſa Iuſtice empreinte. Or mon fils: Le premier effet de Iuſtice, conſiſte à ne faire à autruy, ce

que

que nous ne voudrions nous estre fait. Pour l'effectuer il te faut apporter vne telle temperature à tes passions, qu'elles n'outrepassent ce deuoir, pour attenter auec iniustice sur l'autruy. Mais que satisfaict & contẽt du tien, tu le iouïsses auec le repos que reçoit vne conscience non blessee d'aucun ressentimẽts du tort fait au prochain. Et ceste espece de Iustice te fera tomber dans vn autre, qui veut que non seulement on ne rauisse le bien d'autruy, mais qu'on le deffende des violences du rauisseur. Et celle-là te regarde en deux manieres. La premiere, en ce que si l'outrage te'st deffendu en ton particulier. Elle te permet aussi de le repousser s'il te'st fait, & te l'enjoint; de tãt qu'il est iuste de se conseruer le bien qui nous est donné pour l'entretenemẽt & cõseruation de nos vies. La seconde, en ce que n'estans pas naiz seulemẽt pour nous, Mais aussi pour profite

fiter les vns aux autres, & ſpecialement les Princes au reſte des hommes; tu es obligé par ceſte loy de les deffendre cõtre l'oppreſſion des plus forts, toy diſ-je à qui le glaiue eſt cõmis à ceſte fin. Autrement ce ſeroit verſer dans l'iniuſtice, qui ne ſeroit pas moins grãde, qu'en les outrageãt. Car ces vices ſont pareils; tous deux ueantmoins contraires à la vertu. Il te faut donc, mon fils; puis que ceſte obligation eſt eſſentielle à la charge que tu exerces: que ceſt vne rente fonciere annexee à ta Courõne que tu ne peux amortir, & dont tu dois payer les apports de iour en iour ſans interruption, trauailler courageuſement en cét exercice, & tenir la main qu'elle ſoit detaillee fidellement, non ſeulement de toy en ce qui ſera de ta cogcoiſſance, mais de tes Officiers auſquels tu en as remis la garde & diſtribution: Afin que ceſte vigilance te ſoit vne deſcharge vallable, au

compte

compte qu'il te conuiendra rẽdre vn iour de ton adminiſtration. Et tu t'en acquitteras en l'vn & en l'autre dignemẽt. Lors que tu ne refuſeras ton oreille à l'affligé pour l'eſcouter. Que tu tiendras la baláce equitable: Que le ſeul poids de Iuſtice l'emportera: Que tes miſericordes ne ſeront verſees ſur ſubjects indignes: Que l'equité les accõpagnera touſiours: Que tes iuſtes promeſſes ſerõt entretenuës: Que tous tes peuples te ſerõt en meſme degré d'amour: Que tu ne les chargeras d'impoſitions outre leurs forces: & les neceſſitez publiques: Que les cauſes ceſſantes, tu feras ceſſer les effects. Que les remonſtrances qui te ſeront faictes en iuſtice, ſerõt receuës de toy benignement. Que tu auras l'œil que tes Officiersen vſent equitablement: Qu'ils n'ayent eſgard à l'apparence des perſonnes: Que la corruption n'entre dans leur Conſeil: Qu'ils banniſſent

de

de leurs procedures toutes chicanes & subtilitez, qui ne seruent qu'a l'obscurcissement de la verité: Que ceux qui ont charge de veiller sur les actions des compagnies, empeschent les brigues qui se pratiquẽt entre les Officiers, mesmes pour faire pancher la balance de la part qu'ils affectionnent. Qu'à cét effect, ils passent aux Chambres, destournent les entrueuës, deuis & pourparlers des Officiers, & proceder contre ceux qu'ils trouueront en faute au gré de l'Ordonnance: Qu'ils corrigent les exactions de leurs Ministres. Quand tu veilleras, que les Reglements faicts sur la police soient entretenus: Les concussions des Officiers d'icelle, & leurs monopoles refrenez: Que les coulpables seront punis: Que dans tes Conseils le traffic sera retranché: Que l'immortalité des procedures en sera bannie: La faculté d'éuoquer plus raremẽt accordee: Les negoces

& compositions de lettres & d'affaires rejettees: Les rapines de tes Officiers de finance chastiees: Leurs delayements aux fins de nõ payer corrigez: Les caballes d'entr'eux, & les ordonnateurs reprimees. Bref quand tu auras tellement reglé les functiõs de toy & de tes Ministres que chacun se maintienne dãs les termes du deuoir & de la modestie, à quoi leurs charges les obligent. Ce faisant, tu ne peux faillir de te voir florissant, Roy d'vn Estat opulẽt: d'vn peuple obeïssant, aymé esgallement & craint, Ton regne bien heuré d'vne longue paix, & son issuë couronné de gloire.

De l'vsage de ceste vertu, mon fils, tu tomberas en la practique d'vne autre qui n'est pas moins excellente; d'vne autre qui faict les Princes vainqueurs d'eux mesmes. Qui fait que pouuans plus de mal, ils en font le moins. Qui les fait oublier volontiers les interests particuliers

pour

pour les publics. D'vne autre en sõme par laquelle ils surmõtent la nature mesme. Et c'est celle là qui me faict souhaitter pour toy auec le Sage, que *Benignité & misericorde ne t'abandonne point. Que tu les lie en ton col, & les escriues sur la table de ton cœur, afin que tu trouue grace & bonne prudence deuant Dieu & les hommes.* Or mon fils ceste benignité ne consiste pas seulement à l'estre affable, debonnaire & de facile accez : qualitez qui sont comme le miel & la douceur de l'ame bien conditionnee ; mais à pardonner les offences receuës : bien faire à ceux là mesmes qui t'auront meffait. T'y exerçant peu à peu en choses basses & de peu de valeur, pour sur les grandes occurrences t'y monstrer resolu & constant. Et ceste qualité en toy, te sera vn contre-esclatant rayon de la Majesté Diuine. Car cõme elle ne se plaist à destruire ce qu'elle a fait : Ains le conserue &

le maintient en estre; Aussi veut-elle que les Princes qui la representent, imitent ceste sienne clemence & bonté pour en vser auec prudence sur les peuples qui leur sont soubsmis. Pour le bien faire, souuient-toy de ta condition. Condition tant esleuee par dessus tous les autres hommes, & leur bassesse en ton esgard: te figurant que ce seroit lascheté à ta hautesse d'exercer ses vengeances sur chose tant deprimee: Que la volupté & le contentement singulier des grands courages se termine à ce point de renger leur ennemis au pardon: Qu'ils sont plus satisfaits de leur demission que de leur ruyne. Et ainsi te proposant ces degrez, tu conclurras infailliblement qu'il y aura plus de gloire pour toy à releuer à pardonner à bien faire, qu'à renuerser desmolir & destruire. Outre qu'ẽ ce faisant comme tu t'approcheras de Dieu, aussi feras-tu du cœur des

hom

hommes : Et en ressentiras en ton ame, vn plaisir & contentement inimaginable. Mais aussi mon fils prẽd garde qu'en son vsage trop frequent tu ne tombes en son contraire, Car il est autant cruel de pardonner à tous que de ne faire grace à aucun. Ceste vertu reside dans la mediocrité. Elle est en son lustre si elle est accompagnee d'equité, qui est l'ame de Iustice. Les causes, les personnes, & les saisons y sont considerables. En telles cõditions la viendrois tu mettre en practique qu'elle seroit vicieuse, specialement quand les fautes sont publicques, esquelles le chastiment est souuent requis pour l'exemple: & l'austerité necessaire: Autrement ce seroit ouurir la porte à la desbauche, & par la conniuence dõner lieu au desordre. Neantmoins si tu es contraint d'vser de correction, que ce soit comme les loix, qui punissant, sont bien meuës d'equité nõ

de

de cholere : Ou comme font les medecins qui tous autres remedes mãquants retranchent ou cauteriſent le membre gaſté, mais ſans émotion, ſans alteration : Et encores pluſtoſt ſur les autheurs du mal que ſur ceux qui l'ont fait, ſur les chefs que ſur les peuples qui les ont ſuiuis. Ceſte paſſion ez Princes eſtant de plus dangereuſe qu'il eſt mal aiſé de tenir meſure en licence non limitee. Donne luy temps qu'elle ſe puiſſe diſſoudre : Car les fautes paroiſſent plus grandes au trauers d'elle. Et te ſouuiens touſiours de la loy de l'Empereur Theodoze, qui deffend l'execution des commandemens de l'Empereur que trente iours apres qu'ils ſeront eſmanez. Il ſçauoit par ſon eſpreuue combien ces boüillons ez grands Princes ſont violans par l'extremité de pouuoir qu'ils ont de tout faire. Si tu la ſens venir, preſente luy auſſi toſt le caueſſon de la raiſon, qui

la

la gourmande, de sorte que ces essãs ayent temps de s'alenter: O la digne & venerable qualité que c'est de ne s'esmouuoir au gré de ceste passion, ou du moins ne donner lieu à son esmotion. Pour en diuertir les broüillars accoustume toy à ne te courroucer pour chose qui t'arriue, ceste habitude l'engendre: Mais s'il aduiẽt que tu le faces, que ce soit contre les motifs, mesmes en tõ courroux: Ces petits vents quoy que foibles la dissipent & reduisent à neant, sinon ces estincelles couuantes deuiennent vn grand feu, qui embrase & consume tout. Ez graces, pardons & abolitions dont tu seras requis; ayes tousiours esgard de ne les conferer sans au prealable t'estre deuëment informé de l'excez. Et que le iugement que tu en feras, bien qu'il tende à la clemence, qu'il ne s'esloigne pourtant de la Iustice: Mais que l'equité en face le contrepoids. Car qui peut chastier

ſtier le vice & le tolere', y a part: Et n'eſt pas deſchargé ſinon de la peine, au moins de la coulpe. Ce ſera à ta prudence de faire diſtinction des crimes pardonnables, d'auec ceux qui meritent punition ſans reſſource. Mais ſur tout en l'octroy que tu feras de telles graces, ſouuien toy de ne te laiſſer ſeduire, n'y à la paſſion de tes Courtiſans n'y à la faueur que tu leur pourrois porter par hõte que tu euſſes de les refuſer en choſes iniques. Paye leurs importunitez d'vn refus abſolu, couuert de ce mot de Pericles: qu'il faut eſtre amy iuſques aux autels. Car s'ils n'ont pas honte de te requerir de choſes iniuſtes, tu ne deuras pas craindre de les refuſer pour choſes raiſonnables. Que la douceur neantmoins preualle touſiours & domine où il ira de la vie & de l'honneur des hommes.

Tu as de ceſte vertu mon fils nombre d'exemples domeſtiques, & ſans

passer plus outre en moy-mesme (ie le puis dire sans vanité) car c'est celle d'entre toutes, qui m'a le moings abandonné, celle que i'ay plus cherie: Et dont les offices m'ayent esté plus ordinaires: non peut-estre sans excez, toutesfois sans repentir. Ie me suis baigné maintesfois en ces exercices, auec vne telle volupté, que i'en ay souffert des interests notables: Et tels, que ie doubte qu'ils me coustent la vie. L'histoire de mon regne t'en produira trois cõsiderables. Le Pardon General que i'ay faict aux chefs de la derniere ligue, apres tant d'essays de me rauir & la vie, & mes couronnes. Mon silence perpetuel & ignorance feinte des fauteurs de la cõspiration du Mareschal de Biron, bien que ie les cogneusse tous. Et le restablissement des Iesuites, apres vn Arrest authentique de bannissement iustifié par ma bouche. Ie t'en pourrois cotter d'autres circonstances: mais

mais i'ayme mieux les enſeuelir dans vn eternel oubly ; affin qu'à l'aduanture elles ne te fuſſent vn obſtacle à t'y exercer : que ce ſoit neantmoins auec plus de moderatiõ, de peur que voulant eſtre clement & debonnaire enuers autruy, tu ne ſembles inhumain contre toy-meſmes.

Or mon grand amy, comme ceſte clemence à quoy ie t'inuite ne conſiſte pas ſeulement à ne punir touſiours le mal : Mais encores à faire le bien : Auſſi te ſera-il bon qu'aux ſubiects meſmes de ta clemẽce tu exerces aux occaſions tes beneficences & liberalitez. Outre que ce leur ſera vne preuue certaine de l'oubly que tu auras faict de leurs fautes, tu les rendras amys, & imiteras de plus en plus la verité que tu repreſentes. Ceſte vertu eſtant (comme elle eſt) toute diuine, & par dependance toute royalle, qui compete de tant plus aux Princes qu'ils ont plus de moyẽ d'en

vſer. Car la majeſté de leurs charges n'a rien de meilleur que de vouloir, ny de plus grãd que de pouuoir bien faire. C'eſt donc à toy mõ fils de l'exercer: & puis que Dieu t'en a donné la puiſſance, d'en exciter en toy la volonté. Mais ſur tout practique la à l'endroit de ceux qui t'auront dignement ſeruy, biẽ que tes ſubjects obligez à toutes ſortes de redebuances: Les gratuitez du Prince eſchauffent l'amour des peuples vers luy, & bien que non ſuiuies de recompẽce pour l'inegalité & l'obligatiõ, ſi eſt-ce qu'il en tire ce fruict qu'il eſt aymé: Et cela eſt la plus iuſte recognoiſſance qu'il puiſſe auoir de ſes biens faicts. Obſerues y neantmoins cecy, de ne les conferer à ſubjects indignes, & pour cauſes iniuſtes. Qu'elles ne preiudicient à ceux que tu en voudras honorer. Et que ce traict de biẽvueillãce ne leur fuſt vn achopemẽt de ruyne. Car ce ne ſeroit plus libe-

ralité

ralité. Ses effects ne doiuent tendre qu'au bien, & n'estre esmeus d'autre object que de la vertu. Mais d'autant qu'elle a deux visages: faire le bien, & rendre celuy qui nous a esté faict. Il ne te suffira pas de l'auoir veuë d'vne part, si tu ne la contemple de l'autre. Et ne te sera pas assez de l'auoir exercee liberalement sans autre prix ny recompense que des cœurs: si tu ne la verse abondamment sur ceux de qui tu seras tenu d'obligation par bien-faicts precedents. A ceux-là, comme sont tes voisins, tes alliez, tu ne deuras estre eschars en recognoissance vers eux: mais leur tesmoigner par tes honnestes liberalitez le ressentiment que tu as de leurs faueurs. Que le tout neantmoins se face auec telle moderation, qu'on ne te puisse accuser ny de prodigalité ny de chicheté. Prends garde aussi de tellemẽt mesurer tes largesses, qu'elles ne s'estendent outre tes facultez & reue-

nus ordinaires. Ceſte profuſion te meneroit à la neceſſité, & elle à la rapine, & de là dans le trouble. Car ce vice n'a point de fonds : Pour l'vſage exceſſif duquel on n'obtient pas tant de faueurs de ceux à qui on a donné, que de malvueillance des autres de qui on a apris. Ie te dis cecy, mon grand amy, d'autãt que ton baſſage l'a plus mis en vogue qu'il ne ſeroit beſoin pour le bien de tes affaires. Les dons immenſes dont ſe ſont preualus & ſe preualent encores de iour en iour certaines ſangſues qui ſont en ta Cour, indignes de toutes faueurs de toy, t'ont tãtoſt reduit à ce point de ne pouuoir ſubuenir aux deſpences ordinaires de ton eſtat ſans moyẽs extraordinaires, qui ne ſe peuuent trouuer qu'en la foulle & ſurcharge de ton pauure peuple. L'excez auſſi des penſions accordees indifferemment à toutes perſonnes, eſt vn autre abyſme, dans lequel on

t'a

t'a ietté ſoubs de fauſſes apparences, qui neantmoins t'a conduit à ceſte extremité, de ne pouuoir faire eſtat d'vn ſeruiteur, ſi tu ne l'acheptes au poid de l'or, t'eſtant rendu par ce moyẽ plus ſubject que toy, ſans auoir conſideré que celuy qui reçoit eſt touſiours plus appareillé de receuoir. A ces deux maux, mon fils, il te faut apporter gueriſon, & en retrancher tellement les cauſes, & tout ce qui en depend, que le premier ne ſe voye plus. Ceſt vn chancre qui ronge peu à peu, lequel en fin te mangera le cœur. Les hiſtoires comptent, pour exemple d'vne exceſſiue liberalité, que du regne de Charles IX. vn autre de meſme calibre, extorqua en deux ans ſix cens mil eſcus de gratifications: & qui voudroit examiner celles que ceux-cy ont deuorees, feront-ce pas pour s'empirer en l'admiration de ces excez? Et le ſecond, oſtãt ce qui eſt indigne &

superflu pour le reduire au merite & à la valeur, dõne à ceux-là. Mais que tes liberalitez leur soient plustost tesmoignages d'amour que recompences, preuue de l'Estat que tu fay d'eux, que d'acquisition de leur seruice. Fay leur sentir que tu les concedes non pour prix, mais pour faueur. Qu'elles ne se doiuent estimer par la valeur, mais pour la rareté. Dõne beaucoup à beaucoup. Neãtmoins que ce beaucoup soit reglé, à ce que tes coffres pourront porter sans en voir le fonds, & en sorte qu'il y ait du residu pour la necessité, de peur que l'angustie de tes affaires te contraignist de recourir à tõ peuple. Mesurant ainsi tes liberalitez, tu te pourras asseurer & de l'amitié de tes voysins, & de la fidelité de tes subjects. Ie l'ay ainsi practiqué & m'en suis bien trouué. Mais encores y obseruois-ie cecy, de n'en prostituer pas tellement l'vsage en ma Cour,

que

que les Prouinces ne s'en reſſentiſſent,& en tirois ceſte vtilité, qu'il ne s'y paſſoit riẽ que ie n'en fuſſe fidellement aduerty. Vſes en de meſme, mon fils, ſi tu m'en croy. Car outre tout cela,tu ſeras aſſeuré de coupper broche à toutes autres entrepriſes que celles qui ſeront auctoriſees de toy:qui te ſera vn repos non petit, de tant plus calme que ces confidens ſeront des ſecõds toy-meſmes, obligez à tes inclinations, & par l'honneur qu'ils auront receu, & par tes biens-faicts. Mais auſſi comme ie te ſemonds à l'vſage de ceſte vertu magnanime: Auſſi fay-ie au banniſſement de ſon vice contraire, qui eſt l'auarice. Vice de tant plus meſſeant au Prince,que ſes effects ſont vilains, ſales,mechaniques, & qui attirent le meſpris & la hayne de tous. Vice comme la profuſion,vn abyſme ſans fonds,autant à euiter l'vn que l'autre. Et bien qu'ils ſoient oppoſez,leur fin

est esgallement incommode par le deffaut de bon vsage, l'vn pour ne pouuoir, l'autre pour trop retenir. Or mon fils, ce n'est pas sans raison que ie t'inuite à le fuyr. Ceſt appetit insatiable causant bien souuent aux Princes des desordres qu'aduenus, il leur est mal-aisé de reprimer,& pertes d'occasions qu'escolees ils ne recouurent plus. Ils doiuent tellement amasser que leur reserue touche la despence (c'est à dire) qu'ils soyent aussi prompts de despandre que de recueillir quād l'occasion le requerra. Ie sçay qu'on m'a blasmé de ce vice: mais à tort, biē que i'en eusse esté excusable en quelque sorte, par l'extreme necessité où ie me suis veu: & les grandes debtes que i'ay trouuees à mon aduenement à ta Couronne: qui m'ont contraint de me rendre plus exact au mesnage que ie n'estois porté de mon naturel: si est-ce que qui voudra entrer en consideration

tiõ de ce que i'ay fait deſpuis la paix qu'apres Dieu, i'ay dõnee à ton Eſtat. Les deſpences eſtrangeres où ie ſuis entré pour la y cõſeruer. Les debtes que i'ay acquittees. La magnificence de mes baſtimens, mes grarifications ordinaires, les guerres que i'ay entrepriſes, ſans ſurcharger mon peuple de nouuelles impoſitions, & mes reſerues, on dira que la prudence ſeule y a eu toute la part. Outre que ie ſçauois de ſcience, combien la reputation d'eſtre opulent & riche, donne de creance au Prince pour diuertir les attentats: & tout cela, mon fils, pour la paix publique. Car aux occaſions où il a fallu deſpendre, ie l'ay faict auſſi liberalement que i'auois amaſſé prudemmẽt, dont ie ne voudrois autres teſmoins que mes guerres de Sauoye, de Sedan, & ceſte autre où ie m'en allois entrer. Fays en le meſme, mon fils, ſi tu veux comme moy t'acquerir creance, & chez

toy & tes voisins.

Voila, mon fils, les trois principalles qualitez que i'estime necessaires & bien seantes en vn Prince, pource qu'elles sont actiues, & ne profitent pas seulement à la personne qui en est reuestuë, mais ruisselent encores sur ceux qui l'approchent: qualitez purement Royalles. Les autres sont plus particulieres. Si sont elles mortes, si elles ne sont regies & conduites par vn autre, & celle-là est la *prudence*, qui est comme l'entendement des autres vertus qui forme leurs qualitez, les faict valoir ce qu'elles sont, & leur donne le nom qu'elles portent. C'est le phare de toutes les actions humaines qui leur monstrent le port, & les y fait surgir. Car en vain aurois-tu la volonté d'estre iuste, clement, liberal, si tu n'en sçauois iuger les effects. Et la prudence faict cela. C'est elle qui affine le discours de la raison par la cognoissance des choses,

ſes, & diſcerne le bien du mal, & le vray du faux. Celle en ſomme, comme à fort bien dit quelqu'vn, qui n'eſtant ny or, ny argent, ny gloire, ny richeſſe, ny ſanté, ny force, ny beauté, ſçait neantmoins bien vſer de tout cela. Es autres vertus la bonne conditiõ naturelle de l'homme y a quelque part, en celle-cy point du tout, on peut bien eſtre naturellemẽt enclin à la iuſtice, à la clemence, à la liberalité, ſans autre pedagogue que la nature: Mais à la prudence, on n'y peut paruenir ſans eſtude, ſans exercice: d'autant que ſon effect iuge de la valeur des choſes. Ce qu'hõme ne peut faire qu'il ne les ait cogneuës. Pour donc te bien former à ceſte vertu, mon fils, eſtudie toy à la contemplation & meditation ordinaire de toutes choſes, tant paſſees que preſcrites, & à la conference entre elles: de là te viendra l'experience qui eſt mere de la prudence, & de là

le

le bon vſage de toutes les rencõtres de ta vie. Mais fay-le de bonne heure, afin qu'elle ſuiue tes ans & vieilleſſe comme toy.

Pour ce faire vtilement, ie te conſeille qu'entre les heures de tes exercices, tu en donnes quelques vnes à l'eſtude des bonnes lettres, non pas tant pour te rendre ſçauãt que bon. Ie ne dis pas à ces eſtudes curieuſes, plus propres à vn pedant qu'à vn Prince, qui s'arreſtent aux mots, non aux choſes. La vraye eſtude des Roys eſt l'Hiſtoire, à laquelle tu te dois appliquer, comme celle qui peut donner forme conuenable à tes actions: Et entre tous les Hiſtoires à la tienne; qui te ſera de tãt plus vtile, qu'en icelle tu y verras les geſtes & beaux faicts de tes anceſtres, qui te ſeront vn vif eſguillon pour les enſuyure afin de n'eſtre veu degenerer de leur vertu. Outre qu'en vn ſi grãd nombre de ſujects, que tu y verras,

il n'eſt pas qu'au cours de ton regne, il ne s'en preſente de ſemblables, pour la reſolutiõ deſquels les exemples que tu y auras leuz te fournirõt de conſeils vtiles. Ceſt vn arbre duquel tu peux tirer vne infinité de greffes, pour les enter en la ſaiſon ſur les occurrences.

A ceſte eſtude tu peux ioindre celle des ſciences Mathematiques, leſquelles conſiſtans en action te peuuent beaucoup ayder aux occaſions qui regardent principallement les functions de ta charge: Et entre icelles la conduite des armees, ordre & diſpoſition des batailles, ſieges des places, fortifications, deſſeins, artifices, & autres vſages, que telles ſciences enſeignent, & dont la practique ſe preſente de iour en iour à ceux qui ont le commandement. Le Prince qui en a la theorie, a vn grand aduantage ſur les autres qui l'ignorent. Ceux-cy, outre qu'il leur faut depen-

dre

dre de l'autruy, courent souuent fortune de se voir trompez par ceux du Ministere desquels il faut qu'ils se seruent, sans qu'il leur soit aysé de s'en garentir, pour ne sçauoir iuger de leurs fautes. Où le Prince qui l'a familiere, discernant tresbien les bõs d'auecques les mauuais Conseils, en euite facilement les inconueniens. Et d'auantage en remporte ce fruict: qu'en peu de temps il se rend capable de conduite, qu'autrement il ne pourroit que par vne longue experience. Peu de Capitaines se sont signalez sans ce moyen, sinon sont vieillis en l'apprentissage: Où ce siecle en a produit des ieunes, que tu peux veoir encores, qui par ceste science acquise par l'estude, & qu'ils ont cultiuee, se peuuent vanter d'auoir attaint à la gloire des plus grãds & experimentez chef de guerre qui furent iamais.

Ce sont là, mon fils, les sciences

que

que i'eſtime au Prince, pour le rendre mettable. Ce n'eſt pas neantmoins que ie luy vouluſſe interdire les autres comme inutiles: au contraire ie les voudrois toutes en luy s'il ſe pouuoit. Mais ceſte rencontre ne ſe faict ſans merueille, les diuertiſſemens de la royauté ſont de trop grands obſtacles pour luy laiſſer libre l'approche des muſes. Vn ſeul Prince ton voiſin ſe veoid au monde leur fauorit. Mais plus par miracle & par bon heur, que pour eſtre telles faueurs propres & eſſentielles du ſceptre: C'eſt pourquoy ie ne ſuis pas d'auis que tu laiſſes le ſoing de tes affaires, pour arreſter ton eſprit à ces occupations. Contente toy des deux autres pour eſtude, de celles cy pour ieu & diuertiſſement.

Mais d'autant que le grand ſoing qui accompagne la principauté, ne te pourroit encores touſiours donner le loiſir de vacquer autant qu'il

te

te seroit bien requis à ceste estude: Ie suis d'auis que tu approches de ton oreille, personnes sages, qui auec la science marient la probité, pour t'entretenir ordinairement de telles leçons, & qu'ils en prissent les themes sur les occasions: Les fruicts t'en seroyent plus aisez a cueillir de meilleur goust, & la digestion plus facile. Plusieurs grands Princes se sont façonnez par ce moyen, que leur vie trauersée eust autrement diuerty de ces exercices: entre autres le Roy François premier, l'vn de tes predecesseurs. Et bien qu'ils en vsassent comme d'vn esbatement apres leurs grandes occupations; si n'ont-ils pas laissé d'en tirer de grands aduantages. Et peut-estre plus certains que des liures qui ne repliquent point: desquels on ne peut prendre que ce qu'ils baillent: Où en ces deuis & pour parler par les difficultez & contraires raisons qui sont obiectees,

ctees, le ſuc & la ſubſtance du diſcours ſe tire plus exactement, ſe conçoit & s'imprime plus ſolidement. Et bien que ce fruict ſoit grãd en toute maniere, ſi eſt-ce qu'vn autre le ſuit plus important que tu en peux auſſi recueillir. Le ſouuerain pouuoir des Princes eſt en eux comme vn torrent, qui par ſon impetuoſité rompt quelquesfois ſes digues s'il n'eſt retenu par quelque puiſſance plus forte, ou de leur part, ou de l'autruy. De leur part, la raiſon s'y oppoſe: mais elle n'a pas touſiours la force de ſon coſté. Les paſſions l'emportent, les richeſſes & la ſplendeur entreuiennent, qui briſe, qui fracaſſe ce qu'il y a d'entier en eux. En ces riuages il faut que le ſecours d'autruy interuienne. Et ce ſera celuy de ces ſages qui par leurs exhortations ordinaires, te ſeront des ouuriers diligens, pour reparer promptement les breſches par leſquelles

tu auras faict eau. Mais aussi mon fils, comme ie te conseille de t'en assister, aussi fay-ie de les en croire: Car inutilement aurois tu les oreilles battues de leurs voix, si comme d'vn vaisseau percé en mille parts elles s'escoulent. Il faut que tout ainsi que fidellement ils se presenteront pour te secourir, tu reçoiues aussi benignement leur secours: Non seulement que tu le reçoiues, Mais que tu les y conuies, & leur tesmoignes & de parolles & d'effect, combien tu agrees leurs remõstrances. Leur donnant ceste prerogatiue de te les faire librement & d'vser de termes propres & significatifs pour t'en persuader l'vtilité. Autrement tu ne pourrois tirer le bien qui t'en seroit asseuré, si par ta rudesse ou mauuaise humeur, ils estoient intimidez ou autremẽt empeschez de le faire. Et cela te seroit vn grand tesmoignage de ruyne: car le salut de

celuy

celuy eſt bien deſeſperé, duquel les oreilles ſont fermees à la verité,& ne la peut ouyr de ſes amis. Mais l'importãce eſt au choix que tu en feras: choix qui n'eſt pas ſi aiſé que tu le doiue mettre en indifference. Tels portẽt viſage de philoſophe, qui n'en ont que l'apparence. Ie ſuis d'aduis que tu les prennes tels, qu'ils ayent pluſtoſt la teſte bien faicte que pleine: qu'ils ſoient plus gens de bien, que ſçauãs, neantmoins que les deux y ſoient requis s'il ſe peut: mais plus l'vn que l'autre. Eſloignes en ces chate-mites, dont le diſcours ne ſent que le cloiſtre, qui dõne pluſtoſt lieu à la ſuperſtition qu'a la vraye crainte de Dieu. Fay toy entretenir de ſcience conſonante à la qualité que tu tiens. Il eſt indecẽt au Prince de faire l'Hermite, ſes parolles & actions doibuent eſtre royales & magnifiques, qui ne laiſſent toutesfois de compatir auec la pieté: La Royauté

& la

& la prophetie eſtans ſœurs germaines, qui concurrent facilement en meſmes fins. Ces perſonnages donc ſeront pour t'accompagner en toutes tes actions & publicques & priuees, pour icelles contreroller & cenſurer en leurs deffauts: & pour t'eſtre entretien ſerieux & ordinaire. Mais principallement és publicques, où la couſtume a permis que tu ſois veu: & ſur toutes celles-là en tes repas: comme celles qui ſe font auec repos ſans agitation: Et où meſmes ceſt entretien ſera tres-vtile à ta ſanté, par le temps que le plaiſir que tu y receuras donnera à la digeſtion de tes viandes. Dont tu pourras tirer ce double proffit, que ton ame y ſera repeuë comme ton corps. Mais vray, le principal que de ceſte eſchelle de vertu, vn odeur s'eſpandra ſur les aſſiſtãs domeſtiques, regnicolles, eſtrãgers, qui ordinairement accompagnent telles actions, duquel odeur la

ſuauité

ſuauité redonnera ſur toy, à ta gloire. Ie porte auec deſplaiſir l'indiſcretion qui s'y void, & voudrois de bon cœur, ou que ceſte ieuneſſe qui te ſuit en fuſt eſloignee, ou du moins qu'elle ſe continſt. Ces actions ne ſont pas de ſon gibier: & ne penſe point que ſi Diogene viuoit, il n'en ſouffletaſt leurs pedagogues, il faut qu'ils cedent aux barbes griſes, & qu'ils remettẽt leurs ieunes & folaſtres entretiens aux exercices priuez, qui ſont ordonnez pour paſſetemps & relaſche à l'eſprit. Là tout doit faire ioug, tout ployer au reſpect. Et tellement diſpoſer ceſte heure, qu'il ne s'y parle que de vertus, que d'Empires, que de conqueſtes.

Ie ne te parle point de l'eloquence, encore que ce ſoit vne qualité de grãd luſtre en vn Prince: Mais pource qu'elle ne luy eſt pas neceſſaire. Il me ſuffit de *t'inuiter au bien-dire.* Les

Roys

Roys n'ont pas beſoing de ces parties d'oraiſon, qui ſe concilient les affections qui perſuadent. Ce leur eſt aſſez de bien commãder, & pour le faire de ſe bien exprimer. Il te faut donc exercer à cela, afin de corriger autant qu'il ſe pourra ceſte brefueté de langue, qui t'eſt naturelle: & tu le peux auec le ſoing, & la patiẽce que tu y voudras apporter. Accommodant la promptitude de tes conceptions, à la difficulté de tes parolles, & trainãt pluſtoſt quelque peu leur prononciation, afin de donner plus de temps à ta langue de les proferer. C'eſt le moyen qui t'y faut tenir: Ceſte habitude ſans doute t'y fera trouuer la facilité. Et tu le dois ſouhaitter de tant plus mon fils, Que ſi ceſte qualité eſt belle & neceſſaire en tous hommes pour la ſocieté d'entr'eux, elle l'eſt aux Princes par excellence, pour l'importance de leurs negociations, qui les obligent à s'en

ſeruir

ſeruir plus ordinairement, ou es ambaſſades, ou es cõſeils, ou es remonſtrances & ſupplications qui leur ſont faictes, & autres rencontres que le temps & l'occaſion fait naiſtre.

Or mon fils: apres que tu ſeras pourueu de vertu & de moyẽs pour l'entretenir. Que tu auras faict prouiſion de nourriture à ton eſprit, il te ſera bon auſſi de recercher de la diſpoſition, & des exercices propres pour la fortifier. Diſpoſition, qui ſera & pour te conſeruer en la bonne temperature où tu es né, & pour la bien-ſeance de ta perſonne: Pour t'en donner d'agreable & vtile. Entre tous les exercices qui t'y peuuent ayder, ie n'en trouue point de plus decent que celuy de *monter à cheual*: cõme tout Martial qu'il eſt, & plein de generoſité, honneſte & tres-ſeant à perſonne de ta condition: Outre le ſeruice qu'il fait aux neceſſitez de la guerre, & l'admiration qu'il donne

aux peuples du Prince qu'ils voyent s'en seruir dignement; Estant celuy d'entre tous, auquel il leur doit paroistre le plus. Celuy de la chasse le suit de pres, il est masle & genereux, pourueu que la chasse te contente, sans te delecter par trop au sang des animaux poursuiuis. De là peu à peu on verse dans la cruauté. De l'effusion du sang des bestes, on viēt à celuy des hommes. Ie suis neantmoins d'aduis que tu t'y exerces, y gardant moderation. Car ceſt exercice violēt endurcit à la peine, celuy qui en vze, pour ne la redouter aux occasions importantes, où elle est necessaire. Les autres exercices, l'escrime, la dance, la paulme, les instrumēts, sont biē seants: Mais plus bien seants que necessaires: bien plus encores aux hommes priuez, qu'aux Princes. Ils en doiuent vser comme de jeu & d'esbats, sans y donner trop de veille, trop d'assiduité. En l'vsage d'iceux

trop

trop affecté. Ceſt Empereur Romain au lieu de la gloire qu'il en cerchoit: n'en remporta que de la honte. Tu t'y exerceras donc, mõ fils, plus pour te diuertir, que pour y exceller. Ie ne te parle point des autres jeux, à quoy les ieunes enfans s'esbattent. Car n'eſtant plus de ce rang, il te ſeroit honteux & meſſeãt de t'y produire, bien que ceux de ton aage le faſſent. Eſtãt Roy il te faut des exercices plus ſerieux. Ceux-là ſont indignes de la qualité que tu portes.

Mais particulierement ce veux-ie t'aduertir en ceſt endroit, de ne donner pas tant de lieu au plaiſir de la Muſique, que ton ame s'en peuſt laſcher & amolir. Ceſte volupté, bien qu'elle n'entre que par les oreilles, ſi n'eſt-elle pas moins dangereuſe priſe immoderément. Elle ſert de diſpoſitif aux autres ſens, pour les acheminer au vice, De là celuy du lict, celuy de la bouche prennent leur

naissance. C'est vn charme qui peu à peu vient saisir l'ame & l'entraine insensiblement aux mauuaises pẽsees, & de là aux actions. C'est pourquoy, mon fils, ie te conseille de t'en faire seruir moderément, n'imitãt ces delicats, qui ne peuuent ou ne veulent prendre repos qu'en ce chatoüillement. L'vnique remede contre l'impuissance de dormir, est le coucher tard, le leuer matin, & le trauail du iour. Ceste harmonie lasciue & dissoluë endort les sens, & rend ceux qu'elle touche effeminez, & inhabiles à toute action genereuse. Ce n'est pas que ie te vouluſſe entierement priuer de ce plaisir : Mais il te le faut prendre auec telle mesure, que tu n'en face vne ordinaire. Les Trõpettes & les Clairons sont l'harmonie cõuenable aux Princes, comme celle qui anime le courage, l'enflamme & le dispose au mestier de Mars : Mestier d'vn Prince magnanime.

Quant

Quant aux gestes de ta personne, tu n'y dois rechercher aucune affectation ; la seule nature y doit estre employee, si ce n'est qu'il y paruſt quelque vice trop esloigné de la biẽ-seance; en ce cas, tu le deuras composer, en sorte toutesfois, que l'artifice ne s'en recognoisse point. La qualité de Roy donnant assez de Majesté à qui en est honoré, sans en affecter la myne auec contrainte. Ridicule en cela ceſt autre Empereur, qui pensoit se rendre plus venerable, tenant son corps tendu à vne seulle assiete sans mouuement: & que la voix enflee, le regard fier, la morgue indecente fussent proprietez conuenables à la Majesté de l'Empire. Reiette, mon fils, ceste seruitude, qui est plus sortable à vn Comedien qu'à vn Roy. Mais compose tellement toutes tes façons de faire, qu'elles ne puissent donner matiere ny suject de mocquerie, specialement aux actions de

ceremonie, où ta Majesté deura paroistre ce qu'elle est: obseruant auec soin de n'y commettre chose quelconque indecente. Te ressouuenant que les yeux des assistãs sont sur toy, qui epiloguent les moindres mouuements que tu faces. En vn mot, bien que tu sois ieune d'ans: Il t'y faut paroistre ancien, & corriger par la dignité de la charge que tu exerces le defaut du temps & des annees. Que ce soit neantmoins en sorte que ceste retenue ne te puisse estre imputee à gloire. Car l'arrogance qui n'aime rien que soy, demeure auec solitude. Pour en diuertir le iugement, accompagne la de serenité de visage, & gayeté: c'est vn puissant charme pour attraire les cœurs. Et pour ce que (comme dit le Sage. *C'est vie, que le visage serein du Roy: Et sa beneuolence est comme la nuee espandant pluye tardiue.* Ie trouue bon que quelquefois tu te presentes à ton peuple: Et que par

toutes

toutes apparences amiables tu leur teſmoignes l'amour que tu as pour eux. Le peuple ſur lequel tu es eſtably ayant cela de particulier qu'il veut veoir ſes Princes. Comme il les ayme, il veut eſtre aymé d'eux;& ne le penſeroit pas eſtre s'ils luy cachẽt leur face; qui leur eſt comme la face de Dieu. Et s'il ne ſe preſente des occaſions publiques où tu le puiſſes faire; ie ſuis d'aduis que tu en faces naiſtre de fois à autre: comme des courſes de bague, des iouſtes, des tournois, & autres jeux où la dexterité & adreſſe d'vn caualier peut paroiſtre. Telles galanteries eſmeuuent infiniement les courages des peuples enuers leurs Princes. La Majeſté deſquels leur eſt en plus grande reuerence, par la gentilleſſe & bõne grace de leur action. Non que ie vouluſſe que tu en proſtituaſſes l'vſage pour t'aſſeruir à meſme loix que les autres; mais que tu y paruſſes par

humeur, & que le peu que tu feras soit tel, qu'il vaille pour donner de l'admiration. Mais sur tout dõne toy garde qu'en tes actions publiques, ny mesmes es priuees tu affectes par trop la remarque de ta dignité par tes habits, & telles autres choses externes. C'est vne preuue de pusillanimité & foiblesse de cœur. Les Roys sont assez notables, par ce qu'ils sont sans recourir à des estoffes. Ils doiuent plus paroistre par leur suite que par eux mesmes. Par là leurs majestez sont plus Augustes, que par les clinquans. Ce n'est pas aussi que de ceste extremité, ie vueille que tu tombes en son contraire. S'il se rencontre es Princes, on y iuge de l'humeur & de la fantasie, qui les rend mesprisables: Gardes y la mediocrité.

Mais encores (mon fils) te veux-ie aduertir de ne te rendre pas si populaire en ces actiõs, que l'on y remarquast

quaſt de la ſeruitude & affectation. Il faut que ceſte bien-vueillance externe ſoit neãtmoins accompagnee de majeſté. Et que par le meſlange des deux, tu en faces vne compoſition conuenable. D'ailleurs que ceſte exceſſiue facilité dõneroit trop de priſe aux meſchans ſur ta perſonne, pour en méſvſer, au grand preiudice de ton Eſtat. Car encores que la crainte ſoit vne mauuaiſe garde de longue domination: Si eſt-ce que la deffiãce eſt auſſi mere de ſeureté. Si bien qu'il ſera bon, pour eſuiter le non de l'vne & de l'autre, que tu te faces touſiours accompagner honneſtement, & que ceux qui ſeront commis à la garde de ta perſonne, obſeruent de n'en laiſſer approcher les incogneus. Tu ſçais mon cher amy, pourquoy ie te le dis. Le trop de confiance m'a reduit où ie ſuis dix ans auant le temps. Euites-en les occaſions; il ſera meilleur & pour toy & pour ton peuple,

que tu sois moins communicable que trop facile en telles choses.

Voila mon fils, ce que i'estime vtile & decent à ta personne, pour te rendre tel que ie te souhaitte, afin que par le moyen de ces bõnes conditions & honnestes qualitez tu puisses estre aymé de tes peuples: & que la bonne opinion qu'ils auront de ta prend'hommie & valeur leur soit vn moyẽ d'efficace, pour se laisser conduire sous la bonne foy de tes commandemens. Et en ces entrees, à la verité seront agreables & illustres: Mais ce n'est pas encor assez. Bien que Roy & grand Roy, sous la main duquel ploye vn nombre infiny de peuples, si est-ce que tu n'es pas exempt d'obligations & de deuoirs; tu l'es bien des accidentels, non des naturels, & ces derniers comprennent en toy tous les autres. Le premier & le principal, est celuy que tu dois à ton peuple: Cõme apres Dieu

le

le seul obiect de ta dignité, Celuy sans lequel le sceptre ne t'appartiõt pas, sans lequel tu ne peux estre Roy: Obligé donc par ce deuoir à preferer son bien à toute autre consideration que ce soit. Le second est celuy auquel la nature te lie enuers la Royne ta mere: comme celle qui t'a donné l'estre, qui a beaucoup souffert pour toy, qui t'a beaucoup aymé. Et celuy-là, mon fils, t'enjoint à peine de violer toutes loix, de l'aymer, de la cherir, de l'honorer; comme ie le veux aussi, & te le commande: Mais en sorte toutesfois, que l'amour de la Royauté excede celui de la filliatiõ: l'amour du public, celuy du particulier. Ie suis d'aduis que l'aymant comme tu dois, tu luy faces part de tes secrets: que tu prennes ses bons aduis & conseils, & en vses: que tu la soulages du grand faix qu'elle a porté en l'administration de ton Estat, pendant ton bas aage, y portant l'es-

paule à ton rang. Que tu la soulages, dis-je pour en prendre toy-mesmes la conduite, & l'en descharges. Il est temps que tu y contribues & ton soin & ta vigilance, tu feras vn acte de bon fils, & encores plus de bon Roy. Pour lequel, (outre la gloire des hommes) Tu sera beny de Dieu, & de longueur de iours, & de felicité de regne.

Les Princes de ton sang suyuent comme ceux d'entre tes subjects qui te touchent de plus pres: Aussi veux-ie que tu les aymes & cherisses cõme tes parens, yssus de mesme sang que toy; non seulement que tu les cherisses mais que tu tienne la main qu'ils soyent honorez autant que leur qualité le requiert. Tu les receuras volontiers en tes secrets, & ne permettras que chose de consequece, s'execute sans leur aduis & conseil, comme intereſſez qu'ils sont au bien de l'Estat qui t'est commis. Outre

tre l'honneur qu'ils te feront par leur preſence, ils te ſeront de fermes arcqs-boutãs à ton authorité: & ouuriers tres-vtiles auec toy, pour dõner forme à ce bien que ie te ſouhaitte. Mais tout ainſi que leur entremiſe te peut beaucoup ſeruir à ce deſſein: auſſi veux-ie que tu les authoriſes de tout ton pouuoir, comme principaux membres du corps dont tu es le chef. Ne permettant que leur rang ſoit mis en compromis ou balancé auec qui que ce ſoit. Au contraire que chacun de tes ſubjects leur rende ſoubmiſſion, l'honneur & la reuerence condigne à perſonnes tant eſleuees. Ie te dis cecy, mon fils, d'autant que telles perſonnes ſouffrent auec impatience, le rebut qu'on fait d'eux, non ſans raiſon, (veu ce qu'ils ſont) Ie le ſçay par mon experience propre. I'ay paſſé le plus entier de ma vie en ceſte condition, ſous les deux regnes precedens le

mien

mien, par les artifices des ennemis & corrupteurs de l'Estat: Et auparauant moy, mon pere & mes oncles: Toute la France le sçait, elle en a ressenty les ruines. Que cela te face souuenir, que quiconque te portera à mesme Conseil, n'est pas ton amy, ny ton seruiteur, & qu'il a du dessein de t'engouffrer en quelque sinistre & miserable accident. Car outre l'iniustice & le mal qui en reuient: Voila ce qui en reussit, que les seruiteurs prenans leurs places vsurpent tant d'authorité pres du Prince qui les approche, qu'en fin s'il n'y prend garde, il se void supplanté, & de maistre deuient valet, Ou du moins tellement bridé en ses volontez, que d'vne verité qu'il estoit, il se void vne image sans autre forme que celle qui leur plaist. Tu as de cela des exemples anciens, & aucuns qui ne sont pas fort esloignez, & que i'ay veus de mes yeux. Euites-en l'vsage,

mon

mon fils, comme de la pire chose qui te peust arriuer ; & ne permets que ces testes éminentes soyent comme le iouët à la fortune, & que sous le pretexte de ton authorité, on les face seruir de faquins aux passions de ceux qui se deuroyent sentir trop honorez de les seruir. Plustost, mon cher amy, traictes les humainement, reçoy les en tes Conseils: Honore les des charges importantes de ton Estat & de tes bienfaits. Et leur tesmoignes par toutes apparences externes l'estat que tu fais d'eux. Ceste procedure ne tire point le repentir apres soy comme l'autre. Et ne croy pas qu'il t'en peust mes-auenir: tous les peuples estans en mesme conformité d'affection vers toy. Outre que la nature & leur interest les oblige à rechercher le bien de l'Estat qu'ils sont capables de posseder. N'entre point en ombrage d'eux mal à propos. La deffiance engendre hayne

de

de part & d'autre. Mais si tu as de bons aduis & bien verifiez de leurs attentats : Retranche les courageusement s'ils sont de telle consequence qu'ils meritent la violence. Bien que tes proches parens ils ne laissent de t'estre subjets, & de personnes & de biens : & partant t'est-il possible de les corriger en l'vn & en l'autre. Garde toy bien toutesfois de receuoir cõtre eux de faux rapports, sans prendre de ceux qui te les feront de grandes precautions pour la verité. Car comme ces testes sont esleuees par dessus les autres : Elles sont aussi plus en veuë à la calomnie. Ils n'ont pas seulement à rendre cõpte de ce qu'ils font en public ; On void mesmes iusques dãs leurs lits. Ie me souuiẽs à ce sujet d'auoir leu: Que ceux d'Athenes reprenoyent en Cinion qu'il aimoit le vin. Les Romains ne trouuans autre chose à dire en Scipion, le blasmoyent de trop dormir;

& les ennemis de Pompee le grand luy reprochoyent qu'il grattoit sa teste du bout du doigt. Aussi en telles personnes les simples apparences sont prises pour le mal mesme. Et cõme vne lentille sur le nez est plus en veuë, qu'vne balafre en tout le corps: De mesme és Princes, les fautes legeres de soy paroissent grandes pour l'opinion imprimee és esprits des hommes, que ceux qui sont nais tels doiuent estre exempts de toutes fautes & imperfections.

Quant aux Seigneurs de ta Cour & autres nobles de ton Royaume, ie veux bien que tu les aymes comme ton bras droit, ceux par la force desquels est deffendu ton honneur & ta liberté. Qui te seruent auec plus d'assiduité & de courage. Mais toutesfois plustot par leur merite & l'vtilité de leurs seruices que par l'ancienneté & Noblesse de leurs maisons. De qu'elle extraction qu'ils soyent

yent, ils te sont seruiteurs obligez à fidelité & affection, pour cela sont ils nobles & affranchis des autres charges publiques. Caresse de l'œil, de la main, & de la langue les plus vertueux d'entre eux. Aduance les plus dignes aux charges dont tu penseras qu'ils s'acquitteront le mieux: Mais retenant tousiours par deuers toy le pouuoir de les en depose s'ils le meritẽt. Sur tout garde toy de les tãt authoriser que tu ne puisses quand bon te semblera reprẽdre à toy l'authorité qu'ils auront euë. Les pouuoirs extraordinaires & continues les chatouillent quelquefois, & les inuite à retenir de force ou d'artifice ce qui leur est octroyé de grace: La douceur du commandement estant vn leurre puissant aux Esprits ambitieux pour entreprendre. Prẽd donc garde, mon fils, de les establir en sorte qu'ils despendent tousiours de toy. Et tien pour maxime de ne

con

continuer iamais les grandes charges & honneurs en meſmes familles: Bannis en l'vſage des ſuruiuances, ſupprime celles qui ſont accordees. C'eſt vne inuention pernicieuſe que l'excez de faueur a mis ſus qui offuſque le plus beau fleuron de ta couronne & l'empeſche de s'eſpanouïr à ſon gré. Retranches-en les retenuës,& que les ſeuls vacquans donnent lieu à l'eſperance. I'en ay toleré l'vſage, mais ie m'en repens. Ce ne ſont que ſujets d'importunitez, de riottes entr'eux & de meſcontentemens de toy, par l'interuention de tes volontez en la preference: Chacun des pretendans s'eſtimant auſſi digne que ſon compagnon. Pour les Gouuerneurs, diſpence les en ſorte, que le courage, les ſeruices, & la fidelité ſoyent la reigle de ton choix. Mais encores fais y ceſte obſeruation, de ne les conferer à ceux qui ont leur bien & leurs alliances dans

les

les Prouinces. Change les d'air pour en estre seruy vtilement. Ils le font de tant plus exactement que veillez, & espiez de la ialousie des autres. Autrement ils s'en seruent comme d'heritage aux despens de toy & de ton peuple. Que les estrangers en soyent entierement exclus, & par loy formelle, que pource, ie suis d'auis que tu faces couper le pied à la fortune de ceux qui voguent en ta Cour, & tellement que la memoire s'en perde à iamais. Ils ne sont qu'en scandale à tous les peuples. Qu'elle asseurance pour les introduire en tes forteresses, en ces places dont la conqueste m'a tant cousté de sang & de peines. De les honnorer des charges qui sont comme les bras de l'Estat, eux qui n'en eurent iamais, ny pour ton seruice, ny pour les armes? C'est en vain qu'on pense joindre au corps mutillé vn membre estranger: au lieu de reprendre la

chair

chair viue, il la gaſte, il la pourriſt. Souuien toy de Campobaſſo de meſme nation, en l'armée du Duc de Bourgongne, à Nancy: & de Montecucullo pres du Roy François premier. Il ne t'en faut pas attendre moins de ceux-cy: la ſeule occaſion & le ſuject leur manque. Retranches-en les cauſes, mon fils, & te diligente. Esloignes de ta Cour ceſte Nobleſſe baſtarde, qui prefere ſa folle ſuperſtition au ſalut de ſon Roy, & s'efforce autant qu'elle peut par ſes ſouffrances & laſchetez d'introduire dans ton Eſtat vne ſuperiorité eſtrangere: pour laquelle deſtruire ſes peres euſſent paſſé courageuſement toutes difficultez. Remarque-la, & qu'à iamais elle te ſoit puante, comme indigne qu'elle eſt du nom qu'elle porte.

Mais, mon grand amy, ce ne ſera pas aſſez de t'eſtre comporté comme deſſus, vers les Seigneurs de ta Cour

Cour & tes nobles, si tu ne trauailles à les destourner de ceste furieuse rage qui les domine, par laquelle ils sont iournellement emportez à se deffaire, & destruire les vns & les autres, sous couleur de ce *vain & imaginaire point d'honneur*, duquel ils sont si cruellement chatoüillez. Idolatrans auec luy autant de fois qu'ils se prostituẽt à ceste boucherie comme en holocauste d'eux mesmes, & de leurs prochains. Outre que Dieu y est grandemẽt offencé par la ruyne de ses creatures, la nature y est violee, & la Majesté des Roys grandement blessee, ausquels par priuilege special, est donnee iurisdiction sur les hommes: si bien que qui les meurtrit, entreprend sur leur authorité. Mais voicy qui t'est particulier, que ces courages t'emportent vn grand nombre de gaillarde Noblesse, qui autremẽt te seroit vne ayde tres-vtile pour la deffence de ton Estat. Outre

tre ceſte inhumanité, qui engage à la protection de ſon honneur, autre valeur que la ſiẽne propre: & que Dieu n'approuuant pas telles voyes, l'innocent le plus homme de bien, le plus genereux courage tombe ordinairement dans le hazard de telles armes; le temeraire y ayant autant d'auantage que le plus experimenté, s'il ſe reſould de mourir en tuant. Ie ſçay le trauail qu'il te faudra prẽdre, pour deſraciner ceſte ſotte erreur des eſprits de ce genre d'hommes: Erreur enuieillie, & qui par ſon grãd aage leur eſt paſſee en couſtume, qui a force de loy. I'y ay contribué viuant de mes peines, autant qu'il m'a eſté poſſible. I'en ay faict des Edicts authentiques, des ſermẽs ſolemnels, que i'ay obſeruez, autant que la malice du ſiecle me l'a peu permettre: neantmoins auec peu de ſuccez: Cela par vn excez de bonté & de clemence, qui a touſiours dominé mes

affe

affections, qui m'a empeſché de me roidir comme ie deuois contre les importunitez de mes Courtizans. Mais mon cher amy, puis que Dieu t'a deſtiné pour entier reſtaurateur de c'eſt Eſtat: il te faut employer courageuſement toutes tes forces ſoueraines, pour arreſter le cours de ce mal abominable, afin qu'il ne paſſe outre, & ne corrompe ce qui te reſte de ſain. Pour y paruenir; ie ſuis d'aduis, puis que les malades ſont deſeſperez iuſques là, qu'ils arrachẽt les plus doux appareils, & les deſchirent, que tu les traictes en maniacques, & que la rigueur face ce que n'a peu faire l'humanité. Tu feras donc, mon fils, vn Edict perpetuel & irreuocable, par lequel deffences ſoient faictes à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, Nobles & roturies, d'appeller ou faire appeller, qui que ce ſoit, pour tirer raiſon par les duels des offences priuees

uees sans au prealable t'en auoir demandé permission ou à tes Conneſtable & Mareſchaux de France: auſquels tu enjoindras de te le faire ſçauoir, pour eſtre les offences legeres appoinctees à peine de la vie, & celles qui pour leur aigreur ne pourroient tomber en termes d'accord, permis le combat authentique auec les formalitez, qui ſe ſont autres fois obſeruees en tel cas, à la charge neantmoins que le vaincu, ſoit qu'il meure ou non, ſera confiſqué de corps & de bien: ſa poſterité à iamais degradee du tiltre de Nobleſſe, ſans eſperance d'eſtre reſtablie. Faiſant tres-expreſſes inhibitions & defences à toutes perſonnes, de demander ou requerir pour eux, ou leur poſterité, aucun pardon ny rehabilitation aux meſmes peines, & ſans autre formalité. Les declarans tous atteints & conuaincus du crime de leze Majeſté: pour lequel leur procez leur ſe-

ra faict & parfaict par tes Officiers en la maniere accouſtumee. Et afin que ceſt Edict ſoit irreuocable, & hors de toute excuſe d'ignorance: Il t'y faudra apporter ceſte ceremonie, qui le rendra de tant plus auguſte. Que tu conuoques de chacune de tes prouinces deux Seigneurs des plus notables, pour comparoir à certain iour prefix au lieu que tu leur auras deſtiné. Auquel en la preſence des Princes de ton ſang, Officiers de ta Couronne, de ton Parlement, & deſdicts ſeigneurs notables: Tu iureras ſolemnellement, d'entretenir & obſeruer de point en point ce reglement. Et afin d'obliger à meſme obſeruation le corps de ta Nobleſſe, Tu feras faire le meſme ſerment auſdits Princes, Officiers & Seigneurs notables de l'accomplir pareillement, en ce qui les regardera, Et tenir la main, chacun endroit ſoy qu'il n'y ſoit contreuenu. Et ſeront iceux Edict & ſermens

mens publiez en tous tes Parlemẽts, Bailliages & Seneſchauſſees de ton Royaume, afin que ta volonté ſoit notoire à tous. Et en cas de contrauention. Enjoint aux Couuerneurs des Prouinces, à peine d'en reſpondre, de faire executer tous actes de iuſtice neceſſaires: Vſant à cet effect des forces de la Prouince, autant que le merite du cas le requerra. Neantmoins, d'autãt qu'il pourroit arriuer que pour repouſſer la force, aucun ſeroit contrainct de mettre la main à l'eſpee, & tuer ſon aſſaillant, dont on pourroit inferer contrauention. En ce cas tu te reſerueras le droict de grace ou pardon, s'il y eſchet: apres toutesfois deuë information faicte, & l'aduis ſur ce de tes Officiers des lieux. Sans ſes precautions, mon fils, il t'eſt impoſſible de voir iamais la perfectiõ d'vn œuure ſi ſainct: & bien que la ſurface en ſemble diſproportionnee, cruelle & inique: ſi ſera elle

trouuee par le bien qui en reüssira, douce, plaisante, equitable. Mais aussi te faudra-il roidir à son execution, & que ceste loy soit inuiolable aussi bien aux grands qu'aux petits, non comme les toilles d'araignes, qui arrestent bien les moucherons, mais les gros freslons passent tout au trauers. Et tu en verras reüssir cela, que te voyant entier à ceste obseruation, nul sera si ozé de l'enfraindre.

Mais d'autant qu'il te seroit impossible de vacquer seul à tant d'affaires, qu'vn grand Estat comme le tien produit de iour en iour: Les defauts duquel il te seroit mal-aisé de cognoistre pour y pourueoir, n'en pouuant auoir la cognoissance que par la bouche d'autruy, pour estre ta Majesté tant esloignee du commun. Il te faut faire eslection de gens sages, consommez en tous affaires, dõt la preud'hommie te soit cogneuë,

pour

pour te seruir de conseil ordinaire es affaires de iustice & de police. La difficulté est grande au choix, & m'y trouue plus empeschè qu'en quelque autre aduis que ie te donne: D'autãt que le naturel de l'homme est tel, qu'il change volõtiers de vie, selon les occurrences de biens ou d'honneurs qui luy arriuent, s'il n'est de nature excellente, & par dessus la commune, de sorte qu'en ce choix il y a du hazard & de l'incertitude: Mesmes que les vices prẽnent quelques fois le masque des vertus, dont ils s'aydent si à propos, qu'il est malaisé de descouurir la fausseté. Si faut-il en faire l'espreuue: & aduiser sur tout de n'auoir esgard en ceste election, qu'à la bonne renommee de ceux que tu y admettras sans consideration de Noblesse, ou affection particuliere de toy: Il te suffira s'ils sont vertueux. C'est la vraye Noblesse, & l'vnique object du vray amour.

Sans celle-cy l'autre est sterile & indigne de l'affection du Prince. Mais si l'vne & l'autre se rencontre en mesme lieu, ie suis biẽ d'aduis que tu t'en serue. Il y aura pour toy plus d'honneur & plus d'asseurance: l'ancienne Noblesse estant vne forte bride contre le vice, à ceux qui en sont illustrez. Mais pren garde que la faueur n'y en admette aucun. Ce sont autant de creatures acquises à ceux, à la recommandation desquels tu les y auras introduicts, qui seront touſiours prests & appareillez de te tromper, & comme macquereaux salles & vilains, prostituer à leur audace & importunitez, ou tes finãces liquides, ou le pur sang de ton peuple. Que ta seule foy & leur vertu en soit le iuge. Esloignes en fort loing ces harpies qui s'y sont glissees par ce moyen. Elles ne cesseront qu'elles ne t'ayent reduit au bissac. Car ils n'y sont entrez que pour rauir,

uir, & pour estre espions de brigandage à leurs maistres.

Pour le nombre que tu y deuras appeller, ie ne te le puis prescrire. Cela despend de la rencontre que tu feras. Il n'y en peut auoir trop s'ils sont gens de bien. Ce sera vn effect de ton iugement, pour n'y receuoir que ceux qui en seront dignes. Mais comme il n'est pas qu'entre tous ces preud'hõmes, il n'y en ait quelques vns plus excellens que les autres, soit en vertus, en experience, ou en affection vers toy. Et dont la fidelité te sera mieux cogneuë, aussi veux-ie que d'entre iceux tu t'en eslizes aucuns pour Cõseillers es affaires plus secrettes de ton Estat, que tu puisses consulter à toutes rencontres, ie dis aucuns expressement: Dautãt qu'en ce conseil, ie ne tiens pas que le grãd nombre y soit requis. Le silence estãt ennemy de la multitude. Et en affaires, dont ie parle, qui sont la quinte

essence de toutes, & importent à la conseruation de l'Estat. Le secret y est du tout necessaire. C'est pourquoy ie pense qu'il te suffira d'y en appeller six d'entre eux, du nombre desquels sera celuy des Princes de tõ sang que tu en iugeras plus capable & plus affectionné à ton seruice, afin qu'en cas d'esgalité en voix, la tienne face le contrepoids es choses qui y seront concertees. A ceux-là tu deuras ouurir ton cœur, & comme verser dans leurs seings tes affections, ne leur cachant rien de tes desseings & entrepriſes. Mais pluſtoſt n'en faisant aucune sans la leur auoir au prealable communiquee, & sur icelle pris leur bon aduis & cõseil. Les heureux succez en serõt mieux receus, & les mauuais plus tolerez, & moings blasmez: Au moins y gaigneras-tu ce poinct, que le mal ne t'en sera point imputé. En ce Cõseil garde toy bien d'y admettre aucuns estrangers ou

Eccle

Ecclesiastiques, tes secrets courroiét fortune d'estre diuulguez : De ceux-là où la nature & la naissance les a liez d'amour. De ceux-cy où l'vnité de foy les oblige. N'y reçois que les naturels ; & encores d'entr'eux que ceux qui ne sont abstraints à autre obligation que la tienne. Mais encor de ce petit nombre voudroy-ie eslire vn personnage pour les affaires, sur lequel tu te puisse reposer. Personnage muny de qualitez propres à vn fardeau si pesant : Courageux, vigilant, œconome: Du tout affectionné au seruice de toy & de ton Estat: Personnage vn second toy-mesme. Lequel pour ce faire, tu authoriseras en iustice enuers tous & contre tous. Autremẽt le seruice que tu voudras de luy, pourroit estre empesché par l'audace & menaces des plus grands. A celuy-cy ie voudrois donner la direction principale de toutes les finances de l'Estat, de quelque nature

qu'elles soient, sans les ordonnances duquel aucunes choses ne peussent estre acquittees. Et dont il te seroit responsable de sa teste. Ie dis notamment de toutes : d'autant qu'ainsi qu'elles se sont maniees de tout tẽps en ceſt Estat, il y a certaine liaison qui les entretient, & les fait despendre les vnes des autres, qui donne plus de facilité à vn seul de les regler, qu'à plusieurs. D'ailleurs, que plus facilement il t'en rendra compte, sans estre receu à aucune excuse, puis que tout le mal que y pourroit estre sera de lui seul: mais ie desire que ce personnage esleu, depende entierement de toy: C'est à dire, que sa naissance ou son extraction ne luy donne d'elle mesme tant de creance dans ton Estat, qu'il y eust danger que ce surcroist d'authorité, luy fust vne eschelle pour attenter quelque chose à ton preiudice. Ce n'est pas aussi que ie vueille qu'il soit de maison si basse,

qu'il

qu'il en fuſt meſpriſé. Il te le faut Seigneur ou Gentil-homme qualifié, & tel qu'il ſe puiſſe iuſtement eſgaller à tous (fors tels Princes) par ſa Nobleſſe & ſon courage. En tel homme le hazard n'eſt pas ſi grand: & te ſera auſſi aiſé de l'abattre (s'il le merite) comme tu l'auras eſleué. Ce que tu ne pourrois faire ſi aiſémẽt ceſte adminiſtration, eſtãt tombee en mains naturellement puiſſantes, ſans cauſer en l'eſtat du trouble & de l'alteratiõ. Et afin qu'il ait tout ſuject de te bien ſeruir. Tu deuras exercer en luy tes liberalitez, l'honnorant des charges & dignitez de ta Couronne. Outre que tes biẽs-faicts eſchaufferont ſon courage à te bien ſeruir: ce luy ſera vn moyen pour s'authoriſer en la conduite de tes affaires, ſans quoy il n'y peut vacquer que laſchement: & ſon trauail te demeurer infructueux. Mais comme il eſt impoſſible qu'vn tel homme puiſſe tellement verſer

en ceſte charge, qu'il ne trouue beaucoup d'accuſateurs de ſes plus ſinceres actions. Tu ne deuras pas croire facilement aux raports qui t'en pourront eſtre faicts. Et bien qu'en quelques poincts ils fuſſent veritables, ſi t'en faut-il ſupporter les deffauts, pourueu qu'ils ne ſoient tels que ton Eſtat en ſouffre. Il eſt mal-aiſé que telles gens qui ont tout en main, puiſſent marcher ſi droictement, qu'ils ne verſent quelques fois. Tu ne laiſſeras pourtant de luy faire ſentir les aduertiſſemens qui t'en ſont donnez, auec proteſtation toutesfois de n'en rien croire, affin que ce traict de deffiãce ne le refroidiſt en ſa conduicte: Neantmoings s'il eſt homme de biẽ, & qu'il t'ayme: Ce peu que tu luy en auras dict, ſera d'efficace aſſez puiſſante pour le retenir. Ie me ſuis fort bien trouué de telles practiques, & croy que ſans ce moyen il m'euſt eſté du tout impoſſible

ble de paruenir au reſtabliſſemẽt de ton Eſtat, qui m'auoit eſté laiſſé auec tant de neceſsité, tant de deſordre, & de confuſion, que ie me ſuis maintes-fois eſtonné du ſuccez. Il eſt vray que ſi i'ay trauaillé en ceſte recerche. I'ay eſté heureux en la rencontre. Et ſi tu m'en crois tu te ſeruiras encores du meſme Miniſtre que i'auois appellé à ceſte fin. Ie n'en ay point cogneu de plus vniuerſel, de plus fidelle, ny de plus courageux m'aſſeurant que s'il a dignemẽt ſerui le pere, il ſera le meſme au fils. Par ce moyen tu feras d'vne pierre deux coups, outre le ſoulagement que tu en receuras, & l'aſſeurance que tu pourras prendre de ſa fidelité & capacité par l'eſpreuue que i'en ay faicte. Il ne te ſera beſoing d'eſtendre ſur luy tes liberalitez, ayant eſté cõblé des miennes. Et d'abondant te ſera comme vn vent fort & violent, qui diſſipera en peu d'heure ces nuages

ges de confusion qui troublent ton estat : & chassera bien loing de toy les sauterelles que leur corruption y a produites, & que sous leur obscurité deuorent la substance de toy & de ton pauure peuple. Tu le dois faire de tant plus mon fils, que ceste rencontre ne se fait pas à douzaines: Et doubte qu'en tout le reste de ton Estat, tu en peusses trouuer vn autre qui luy fust pareil pour ce dessein. La resolution en doit estre prise de toy sans autre conseil que le mien, & mon vsage. Car ie ne doute point que ceux qui administrent, n'improuuent ceste aduis, afin de n'estre empeschez au bastiment de leurs affaires. Mais la seule comparaison de mon regne au tien, iusques icy, te peut ayder à passer ceste carriere, & a fermer la bouche à tous ceux qui seront d'auis contraire. Tu sçauras vn iour (si tu prens la peine

de

de t'en informer l'eſtat auquel ie t'ay laiſſé, & celuy où tu es entré : Ceſt examen ſans doute te fera ſuiure ma piſte, puis qu'en icelle tu trouueras le mieux. Mais depeſche toy d'y vacquer auec le temps, la confuſion augmente, qui ſera de tant plus malaiſee à diuertir qu'elle croiſtra en vielliſſant, & que les moyens te pourront manquer de le faire auec les biens que tu en recueilleras, la gloire t'en demeurera, & à ton Eſtat la paix. C'eſt ainſi que ie la luy ay acquiſe. Ma dextre (apres Dieu) y auoit donné les commencemens : Mais ceſt ordre & conduite y a dõné la perfection, autant que la bref-ueté de ma vie l'a peu permettre. Vzes-en donc, mon fils, & m'en croy.

Pour le ſeruice de ta perſonne; Maintiens les ſeruiteurs qui m'ont de tout temps fidellement ſeruy, & qui ſont encores capables de continuer.

nuer. Ie me ſuis bien peu trompé au choix. Si leur aage les en diſpence, reçoys y leurs enfans. Ceſte chaiſne de ſeruice du pere au fils, eſt & plus affectionnee, & plus aſſeuree. Fay leur du bien aux occaſions, encores meſmes qu'ils ne t'en requiſſent. Ceſte preuention les obligera de tãt plus fort à te bien ſeruir, qu'elle leur ſera vne preuue ſuffiſante, & du cõtentement que tu auras de leurs ſeruices, & du ſoing vers eux. Retranche ceſte venalité qui y eſt entree, & que doreſenauant la ſeule fidelité te les donne. Prenant la peine de te faire informer de l'extractiõ de ceux qu'on te preſente, & de leur vie. Ceſte precaution y eſt bien neceſſaire, veu l'importance de leurs ſeruices, qui regardent ta perſonne, & en icelle ton Eſtat.

Or mon grand amy, ie penſe t'auoir amplement informé de ce que tu dois faire au choix des Officiers de

de ta Cour : Il me reſte à t'aduertir de ce que tu y dois euiter. Et à cecy pource qu'il y a grande difficulté à recognoiſtre les hommes. Il t'y faudra vacquer exactement. Car la vertu & le vice, bien qu'oppoſez, ſi ont ils quelque apparence de conformité, s'ils tombent en ſubjects, fins & malicieux. Sur tous, le flatteur t'y ſera infiniement preiudiciable, comme celuy qui portant viſage d'amy, eſt le pire ennemy que tu puiſſe auoir. L'homme eſtant de ſa nature tant amy de ſoy meſme, qu'il eſcoute volontiers ceux qu'il penſe luy ſeruir de bons teſmoings & approbateurs de ſes actions : & entre les hõmes les Princes; pres deſquels telle maniere de gens font plus de reſidence, Oyſeaux de proye qui ne ſe rendent qu'aux lieux, où ils trouuẽt dequoy rauir. Pour te garentir de leurs pieges ; Ne prend pas plaiſir que ceux que tu approcheras de ton

oreille,

oreille, prennent ta vie pour ſuject de ton entretien. Les Princes ne ſont que trop portez de ceſte vanité, de vouloir eſtre chatouillez par des louanges, & c'eſt par là comme d'vn fort qu'ils ſe trouuent les plus aſſaillis, & de là qu'ils leur font paroiſtre leurs vices maſquez de vertus oppoſees. S'eſtans fait commandement à eux meſmes d'approuuer toutes choſes, comme matiere propre à toutes impreſsions. Les entretenans par ceſte douce menterie en leurs vices, faute de ſe bien cognoiſtre; Et pour auoir le iugement trop preoccupé de leur amour. Souuien toy de n'auoir pas tant d'eſgard aux bien-diſans, qu'au bien-faiſans: & fay plus de compte de ceux qui te dirõt librement leurs aduis, fuſt-ce à ton deſaduãtage, que des autres qui applaudiſſent à tout: car tres-pernicieuſe eſt ceſte flatterie, qui cache la verité des choſes, ou les deſguiſe au gré

de

de ceux qu'elle veut seduire: Cela fait que souuent nous sommes plus obligez à nos ennemys, qu'à ceux qui veulent sembler nos amys. De ceux là par la hayne qu'ils nous portent, nous aprenons quelques fois le vray: de ceux-cy, iamais: Pour esuiter la surprise, il te sera bon de t'informer diuersemẽt de ce qui se passe; & en prendre les themes, sur les sujects qui t'auront esté rapportez. De tous ces aduis, tu en pourras recueillir quelqu'vn, si non veritable, du moins vray semblable, sur lequel tu formeras tes conclusions. Ainsi en ont faict les plus grands Roys, ainsi en ay-ie faict, & nul ne s'en peut garentir que par ce moyen. Mais s'il t'aduient d'en descouurir quelqu'vn: Repousse le de sorte, qu'vne autre fois il ne luy prenne point d'enuie de t'aborder. Tu n'en as que trop de tels en ta Cour, & des principaux, & des pires, De ceux qui ont faict vœu de

ne conſeiller iamais qu'à l'humeur où ils voyent le Prince porté. Ie le ſçay pour les auoir ouys de mon viuant. (Car ie m'en ſeruois par neceſſité.) Et ie crois qu'ils nont pas changé de methode. Fay leur ſentir le deſplaiſir que tu en as ; ou qu'ils changent, ou qu'ils facent place à d'autres plus gens de bien.

Il y a encores vne maniere de gẽs à qui tu dois empeſcher l'abbord de ta Cour comme d'vne peſte de tant plus dangereuſe, qu'elle ne ruïne pas ſeulement le corps, mais encor l'ame. Et auſſi bien que le flatteur, s'introduiſt pluſtoſt es palais des Roys qu'es cahuettes des miſerables. Ce ſont les deuins, magiciens, faiſeurs d'horoſcopes, & prediſeurs de choſes futures. Telles gẽs infames corrompent les ames les mieux faictes, & celles des Courtizans particulierement, comme plus portez à la licence que les autres hõmes, par les appa

pas ordinaires des Cours: Se laiſſans plus aiſément emporter à la curioſité de telles ſciences, qui ſont pluſtoſt doctrines de diables que d'hommes. Elles eſmouſſent les eſprits ordinaires, eſtonnent les foibles : tellement qu'ils en demeurent ſtupides, hebetez, & incapables de toutes functiõs. Pluſieurs Princes autrement bien naiz s'y ſont perdus. Tu les dois de tant plus esloigner, mõ fils, que donner quelque foy à telles charlataneries eſt preuue certaine de peu de courage, & d'vne ame reprouuee de Dieu: *Aller pour les viuans aux morts? A la loy & au teſmoignage*, dict l'Oracle ſacré. Les cœurs genereux attendent tous euenements de celuy qui les tient en ſa main, qui les tourne & les vire comme il luy plaiſt. La plus belle ſcience eſt celle qui nous apprend de remettre à ſa conduite, & nos perſonnes & nos affaires, vn cheueu ne tõbera point de ta teſte que

de

de ſon ordonnance. Il a compté tes iours auant que tu feuſſes, & vn iota ne paſſera point de ſon decret. Ceſte confiance te fera viure content, ſans chagrin, ſans trouble d'eſprit: Où ceſte vanité faict les hommes miſerables auant le temps, leur donnant des apprehenſions de choſes qui ſouuent n'arriueront iamais. Et trouue qu'en cela euſt raiſon ceſt ancien, qui diſoit la mort la plus inopinee eſtre la meilleure, s'il euſt adiouſté, à celuy qui eſt en la grace de Dieu. Car il eſt ſans doute, que les ſiniſtres euenemens ſont plus aiſément ſoufferts s'ils ſurprennent, que s'ils ſont attendus; Ou leur apprehenſion esbranle les plus hardis courages, teſmoing le Fils de Dieu meſme voyãt ſa mort prochaine. C'eſt pourquoy, il n'eſt pas expedient d'en ſçauoir l'heure, & vaut biẽ mieux la remettre en la volonté de celuy qui tient les iours & les heures en ſa main, &

les

les distribue en telle mesure, & à qui luy plaist. Banny donc, mon fils, ceste peste, non seulemẽt de ta Cour: mais du reste de ton Estat, peste inutile au bien, & qui ne peut faire que mal.

Les ieux de hazard sont encores à bannir de ta Cour, ceux qui la suiuent sont assez portez à la desbauche sans cela. C'est exercice ne faict rien ny a la disposition, ny a la grace, encores moings à la santé. Au contraire il la trouble par l'ardeur de sa passion. Ses effects sont meurtres, blasphemes, auarice, pauureté, tromperie, & en fin quelque miserable issue de vie. Si tu le veux chasser (comme ie te le conseille) ne t'y addonne point. Fay sentir à ceux qui y sont enclins, le deplaisir que tu as en ceste exercice. Gourmandes les. Ton exemple leur seruira plus a s'en corriger, que quelques remonstrances ou chastimẽs qu'on leur en peut faire. Ce faisant tu feras pour eux &

pour

pour toy. Pour eux, en ce que tu leur conſerueras leur bien, qu'autrement ils diſſiperoyent, & ſeras cauſe qu'ils s'employeront à quelque exercice plus cõuenable & plus honorable à gens de leur condition. Pour toy, en ce que conſeruant leur bien, Il te leur faudra moins fournir: Le Prince eſtant le recours ordinaire à leur neceſſité. Pour les diuertir, occupe les. L'oiſiueté des Cours eſt la mere nourrice de tels vices. Si les eſprits ne ſont entretenus du bien, ils ſe laiſſent aiſément emporter au mal. Outre l'vtilité qui t'en reuiẽdra: Ils te feront honneur, & ſe trouuerõt plus promps & appareillez à te ſuyure & ſeruir en temps & lieu, ſans interruption. Eſloignes-en donc ceſte racaille de gẽs, qui ne viuent que de la facilité d'autruy à ſe laiſſer pipper: Ne les eſloigne pas ſeulement, mais chaſtie les exemplairement. Ie confeſſe auoir eſté trop indulgent à la

tole

tolerance de ce vice : i'en attribue le deffaut à mon aage caduc, qui ne me permettoit plus tout autre diuertissement. Si n'ay-ie pas laissé d'en blasmer l'excez, en ceux que i'y ay veus trop actifs, force seigneurs qualifiez s'en trouuent incommodez, qui eussent peu de leur bien te faire hõneur qui sont à present contraincts par les grandes debtes qu'ils ont creés, vendre & engager leurs terres à la hõte de leur maison. Leur necessité ne te sera que despence. Fay donc ce mesnage pour eux & pour toy. Ce ne sera pas le moindre coup que tu puisse faire.

Ayant ainsi disposé, mõ cher amy, ta personne, ta maison, & les Officiers de ta Cour: Il te sera autant que tout cela necessaire, d'essayer ce bon ordre au dedans, par vne authorité qui secõde la tienne, & en soit comme les pilotes & arcq-boutans. Car bien que tãt de bonnes qualitez qui reluiront en toy, soiẽt vn fort moyen

pour conſeruer les choſes en l'eſtat que tu les auras rãgees; ſi eſt ce qu'il eſt mal aiſé que l'harmonie en ſoit telle, qu'il n'y entre quelque faux accord, qui nõ corrigé, les pourroit en fin reduire à vne entiere diſſonance. Correction neantmoins, qui par le temps & les occurrences ſeroit pour n'eſtre pas bien receuë de toy. De ſorte que pour eſuiter ces inconueniens, il t'eſt beſoin de tellement departir ton authorité, qu'en certain cas tu en vſes abſolumẽt. Et en d'autres, que tu la ranges à certaines meſures qui ne puiſſent eſtre paſſees pour t'eſtre en excuſe vallable cõtre tous. Or, mon fils, il n'y a en France que tes Parlemens, qui te puiſſent ſeruir en cela, Comme ceux qui en la diſtribution de la iuſtice repreſentent la Majeſté de ta perſonne & de ton ſceptre. Sur leſquels de toute ancienneté les Roys tes predeceſſeurs ſe ſont deſchargez des affaires generaux de l'Eſtat pour les aſſubjet-

tir

tir, ou du moins les faire passer par l'alâbic de ces ordres. Tressagement: Car par le moyen de ceste espreuue, ils se sont asseurez que piece quelconque, ny fausse ny estrangere y sera receuë: & que le blasme, si aucun y peut estre, ne leur en sera point imputé. C'est pourquoy, mon fils, il t'est besoin (ensuiuant les loüables coustumes de tes ancestres) de donner tel lieu à l'authorité de ces corps es choses qui regardent les priuileges & prerogatiues de ton Estat & ton authorité royalle, qu'il ne luy soit faict bresche. Mais que la liberté leur soit laissee de les iuger selon les loix. Ne permettant qu'ils soient violentez en leurs deliberations: ny la grauité de leurs charges mespriſee. Te souuenant qu'elles ne peuuent receuoir coup, qui ne redonde sur toy, ny atteinte qui ne te touche. Chastie rigoureusement quicõque l'osera sans esgard: Car qui par mespris brise la figure: il en fera quelque iour autant

s'il peut à la verité. Mais auſſi és choſes iuſtes & communes, il te ſera beſoin de les faire obeyr cõme ſujects. Et ne permettre que ſous ombre de ceſte volõtaire ſoubmiſſion à laquelle tu te rangeras, ils abuſent de ceſte puiſſance concedee au preiudice de la tienne ſuperieure. Sois le premier Iuge de la qualité des affaires : mais Iuge equitable, retenant à toy ce qui ſera tien, & renuoyant par deuant eux ce qui ſera de leur cognoiſſance.

Voila, mon enfant, ce que i'eſtime neceſſaire, pour donner entree à ton bien, à ce grand bien qui t'eſt preparé. Biẽ, toutesfois qui ne ſera pas entier s'il finit en toy : tu en dois ſouhaitter la duree immortelle, & le ſera par le moyen d'vne femme ſage & modeſte, qu'il te faut eſtablir en ta maiſon, comme le principal meuble qui luy deffaut encores, pour te laiſſer des regettons, qui puiſſent à l'eternité reuerdir, & donner au Liz de France vn eſtre immorrel en ta maiſon

son. Ce n'est pas mon fils vn petit secret d'en sçauoir faire le choix. Bien que les Princes ne soient pas tant obligez à leurs foiblesses, que les autres hommes, si est-ce que s'ils n'en ressentent les incommoditez, si font bien quelquesfois leurs enfans & leurs subjects, qui les doit inuiter de n'y estre pas moins circomspects, & diligens obseruateurs. Ceux qui pensent estre bien sages au monde, obseruent trois choses. Que la personne soit capable : Qu'elle soit de maison sortable, & que si on luy donne à disner, elle apporte, comme on dit, dequoy soupper. Ce sont là les qualitez requises es mariages, pour ne tirer point de repentir. Bon es maisons priuees, qui ont besoin de lustre & des facultez d'autruy, pour se rendre recommãdables. Pour moy, ie ne les tiens pas toutes trois necessaires au Prince. Et que quand l'vne des trois manqueroit, il luy tournast à preiudice. La premiere l'est en toutes sor-

tes : Car en vain se marie-on, si la capacité d'engendrer y manque, puis que c'est la principale fin du mariage. La seconde est bien seante, & y doit estre desiree : mais plus par souhait que par necessité. La troisiesme est indifferente, si ce n'est que le public y receust aduantage. Car il faut presupposer que le Prince dont ie parle est vn grand Roy, qui n'a pas besoin du secours d'autruy, pour entretenir les despences de sa famille. Ie veux donc inferer de là, mon fils, qu'il t'est besoin de rechercher vne femme capable. (Car sous ce mot ie cõprens la vertu, & les autres qualitez qui luy sõt requises) qui te puisse dõner de beaux enfans. Pour la maison tu l'y dois aussi desirer : mais sans t'y arrester par trop, tu as de la gloire assez de ton chef, sans en esperer des qualitez d'vne femme, tu en as assez pour toy & pour elle. Pour le bien, si tes limites ne s'en estendẽt, ie ne voy pas qu'il y soit beaucoup requis. Celuy

luy qui ne consiste qu'en deniers ne profite pas, il est aussi tost dissipé que touché. Ie te conseille dõc, si les trois ne se peuuent rencontrer en mesme suject vtilement en toutes sortes, de te contenter de celuy de la capacité, & y adiouster ce quatriesme, que ce soit le bien & le repos de ton Estat. Pourueu toutesfois que celle que tu voudras honorer, ne soit pas de lieu si abject, que tu en peusses estre mocqué. Car il ne faut pas doubter que les enfans ne retiennent beaucoup de la nature de leurs parẽs. Le Lyon engẽdre le Lyon: & ne se void point sans monstruosité que le Tiercelet d'autour face des buzes. Il te la faut donc de noble condition, pour engendrer en elle des enfans de noble courage. Abraham commande à ses seruiteurs de prendre femme pour son Fils Ysaac, des filles de son peuple, & de la maison de son pere. Ie t'en ferois volontiers autant, mõ fils, pour le repos de toy, & de ton Estat

Les alliances estrangeres ne luy ont pas tousiours bien reussi. Ceste contrarieté de natures en altere souuent l'harmonie ; par les inconueniens qui ensuyuent. Tu en as nombre d'exemples domesticques. Choisi-la donc, mon fils, dans ton propre Estat. Tu le peux dans ta maison. Et ses alliances ne seront pas moins illustres que tout autre, s'ils ne le sont d'auantage : Au moins en tireras-tu ce fruict, que ton Estat ne sera esmeu d'autres mouuemens que des siens propres ; qu'il sera serui de mesmes cœurs & mesmes lãgues ; & euiteras les accidents qu'il peut encourir sous vne puissance estrangere. Pour le temps que tu le dois faire, ie le laisse à ta discretion. Neãtmoins ie te conseille, que ce ne soit plustost d'vne couple d'annees. Il sera meilleur & pour ta santé, & pour ton Estat. Cependant fortifie toy de corps & d'esprit : Affin que l'eslection que tu en feras, soit & selon ton cœur, & au

con

contentement de tous tes peuples. Et pourtant, mon cher amy; Rejette celles de la maiſon d'Eſpagne, qui t'ont practiquees auant le temps, comme bien fort preiudiciables à l'honneur de toy & de ta Couronne. Te ſouuenant que quiconque les a conſeillees, à plus vizé à ſon particulier intereſt, qu'au tien. Que ſon but principal eſt, de troubler ta maiſon, ou celles de tes alliez. Souuien-toy, mon fils, que tu és Roy de France, Roy tres-Chreſtien, (O! les belles qualitez) Mais de ſurcroiſt, fils de HENRY LE GRAND, l'honneur des Roys. Ces tiltres ne portent-ils pas ſur le front la vertu & la gloire? Et où ſont-ils, ſi pour vne femme, tu prēds la loy de tes ennemys? & quels peuuent eſtre tes ennemys, que ceux qui iouyſſent ton bien? Et quel bien peut eſtre tiē, ſi celuy-là ne l'eſt, qui t'eſt laiſſé de tes peres? Et quelle loy de tes ennemys? Renoncer à toute ſucceſsion future, où ta femme pour-

roit arriuer? Et quels ennemys, qui iouissent ton bien; Toute ta maison depuis six vingts ans. Et quel bien? Outre tãt d'autres Couronnes. Celle de Nauarre, l'ancien patrimoine de tes ancestres. Non, non, (mon fils) ne degenere point. Qu'il ne soit pas dict. Que les attraits d'vne femme puissent plus en toy, que l'esclat de tant de Couronnes. Le desaduantage est plus grand que de moitié de iuste prix. Il les faut reprendre, ou mourir en les recouurant; Ou du moins vser de represaille sur chose equipolente. Souuien toy que ceste nation ne butte qu'a son accroissemẽt, que son desir ne se borne point: que son ambitiõ ne se termine point: & que quelque bonne mine qu'elle face, elle ne cerche qu'à deuorer. O! la belle chose a voir, qu'vn Espagnol morgant dans ton Louure. Croy moy, que s'il y entre, il t'en chassera s'il peut. Où est la memoire des choses passees; Ne se souuient-on plus en

France

France de tant de bourrasques qu'ils ont esmeuës ? faict-on si peu d'estat de mes sueurs & de mes peines? que ma chasse leur serue de route, pour retourner au giste d'où ie les ay chassez? Contente toy, mon fils, de mes espreuues, & receuant le conseil que ie te donne : Va en ta maison, & de là prens-y vne femme qui soit mere fertille de nombre de beaux enfans pour estre dignes surgeons de si belle plante.

Or mon fils, encores ne sera-ce pas tout d'auoir policé, ta personne & ta maison, de l'auoir pourueüe d'heritiers dignes de toy, & de tout ce qui peut estre vtile pour l'vsage de ceste vie temporele, si tu ne trauailles aussi de la regler & munir des choses spirituelles, de tant plus necessaires en ton Estat, que sans elles il ne peut subsister, ny toy heureusement le commander. Car *seruir Dieu c'est regner*. Outre que l'homme n'estant au monde que pour le cognoi-

ſtre. Il eſt bien raiſonnable qu'il s'y employe, & recerche les moyens de le bien faire, & ces moyens ne ſe trouuent qu'en la volonté contenuë es ſainctes lettres. Dieu voulãt eſtre ſeruy, non ſelon les imaginations des penſees de l'homme ; Mais ainſi qu'il luy preſcript en ſa loy, qui eſt la ſeule regle de toute pureté & ſainctеté. Or ce ſeruice ne peut eſtre qu'vn. On peut bien s'eſcarter du but en diuerſes ſortes, mais il ne ſe peut donner dedans que d'vne ſeule. Auſſi ſe peut-on bien eſgarer diuerſement de la voye qui meine à Dieu : Mais pour y aller droictement : il ne ſe peut que par ceſte routte. Obligé donc autant que tu dois eſtre jaloux de ton ſalut, d'y entrer pour ne t'en departir que tu ne ſois paruenu à ceſte Chanaam celeſte (où elle aboutiſt) qui t'eſt preparée dés les fondemens du monde. Neantmoins Dieu ayant permis cõtention & debat entre tes peuples,

pour

pour la verité de ce chemin : les vns pour vne routte, les autres pour vne autre, à mesme dessein, toutesfois de butter à ceste Cité permanente à iamais. Il t'est grandement necessaire (toy mon fils, qui es estably Pasteur de ton peuple) de trouuer vn moyen de l'y adresser, afin qu'il ne vague plus errant sur ces doubtes. Tu luy dois cela comme son Roy, comme tres-Chrestien, si tu veux estre estimé digne du tiltre que tu portes, & de la pieté de tes ancestres. Et encores pour l'amour d'eux mesmes. La foy estant le lien qui l'estreint auec toy, le ciment qui l'vnit, & de plusieurs corps n'en fait qu'vn, par ceste harmonie du legitime commandement du Roy & de la volontaire obeissance du sujet, tant celebree en la loy de Dieu. Cela, mon fils, te dois esmouuoir, si tu veux l'obeissance de tes peuples, de faire qu'ils la rendent premierement à Dieu : Car ils ne te la doiuent que

par dependance de celle la. Pour y paruenir donc, l'vſage des anciens bons Roys de Iuda ne te ſuffiroit pas, qui deputoyent leurs Princes auec des Leuites porteurs de la loy de Dieu, pour inſtruire ſelon icelle les Citez de Iuda. Et ceſte loy eſtoit la voye par laquelle ils deuoyent cheminer, voye non conteſtee. Puis qu'il y a contention, il te faut vzer d'vn expedient plus ſolemnel, & celuy là ſeroit vn *Concile libre*, conuoqué & aſſemblé de ton auctorité, de perſonnes priſes de toutes les Prouinces de ton Eſtat. Perſõnes de probité & capacité ſinguliere. Ie dis expreſſement des Prouinces de tõ Eſtat, D'autãt que ie ne trouueroispas bon, qu'aucũs autres y fuſſent admis. La pluralité des nations, & par cõſequent des humeurs & conditiõs n'y pourroyent cauſer que du deſordre & de l'altercation. Auſſi que ton royaume eſt aſſez fecõd en perſonnes de la qualité requiſe ſans en emprũter ailleurs. Mais pource qu'en ce

beau dessein tu ne dois viser qu'à trouuer la verité & bãnir le vice. Tu deuras receuoir en ce Concil, ceux d'entre tes subjects qui contestent la verité de ce chemin contre la foy receüe & approuuee en ton Estat, afin que leurs raisons examinees auec vn esprit de paix & de douceur, on prist sur le tout des resolutions plus sainctes & plus iustes. Mais encores d'autant qu'il seroit à craindre que par trop d'inegalité au nombre, l'erreur fust auctorizé par la multitude. Ie serois d'aduis qu'il y fust gardé vne telle proportion, que toutes choses y fussent equitables. Car ainsi il ne se pourroit faire que Dieu presidant en ceste assemblee, (comme il seroit suiuant ses promesses) il ne s'en tirast le bon fruict qui s'en peut esperer. Ie sçay bien qu'on t'alleguera sur ce dessein, Les Conciles qui ont esté cy deuant conuoquez: & entre autres celuy de Trente dernier, comme guides suffisans à bien conduire. Mais ayans esté accusez de

plusieurs deffauts, & les parties contendantes non ouys. Il te sera facile de parer ce coup. De dire aussi que sa Saincteté trouuera mauuaise ta procedure, comme faite contre les formes & au preiudice de son authorité, ie ne le croy pas : il est trop equitable, & trop soigneux du salut des hommes, quand mesmes il sçaura que toutes choses auront esté esprouuees à ceste seule pierre de touche de la parole de Dieu. Mais quād il le feroit, tu as en main vne infinité d'exemples domestiques pour le satisfaire : & luy faire veoir que ce ne sera point vn attentat nouueau, mais vn priuilege né auec ton Eglise, qu'elle a pris dès son bers par l'emprunt qu'elle en a faict de l'Eglise primitiue. Et de faict entre plusieurs autres, tu luy en pourras produire vn conuoqué à Clermont sous Theodebert : Vn autre à Orleans sous Childebert: A Tours sous Cherebert : A Soissons sous Pepin. A

Aix

Aix la Chappelle à Saltsbourg sous Charlemaigne. A Mets, à Thoul, à Attigny, soubs Charles le Chauue. A Bourges sous Charles VII. & de nouueau en la ville de Tours sous le Roy Loys XII. pere du peuple. Esquels Conciles les choses qui ont esté traittees, ont esté aussi bien receues & executees, que si elles eussent passé par les decrets d'vn Cõcil vniuersel. D'ailleursque sans ces precautions la liberté qui y est requise pourroit estre reuoquee en doute par les preiugez du passé, qui en empescheroit l'entier accompliſſement.

En ce Concil ie voudrois que tout ce qui est controuers en la Religion fust diligemment examiné sans exception. Et en suitte du seruice de Dieu, celuy qui est deub aux Roys, afin de leuer le scrupule que le tẽps pourroit auoir formé en quelques esprits malades, sur la distinction

des

des puissances spirituelles & temporelles : Car mon fils, comme vn abisme attire vne autre abisme : ausi s'estant introduit par l'ancienneté quelques doctrines erronees & superstitieuses dans ton Estat, il s'en est glissé de nouueau vn autre qui te regarde de tant plus pernicieuse, que ces dependances frappent ta personne & ta souueraineté dans le cœur. Doctrine que le diable a semee en ce tẽps, à la ruyne & deuastation des puissances souueraines, soubs pretexte de pieté & religieuse obeyssance. Et ceste doctrine, mon fils, est celle-la qui veut assubiettir les Couronnes temporelles aux spirituelles. Les Princes souuerains aux Pontifes Romains. Encores que le premier de tes droits & le plus auguste, soit celuy là. Que ta Maiesté tres-Chrestienne, en ce qui est du temporel, circonstances & dependances d'iceluy, ne recognoist en son royaume ny ailleurs, superiorité quelconque

que

que celle qu'elle tient de Dieu seul. Et n'appartient à homme du monde qui viue, ou clerc, ou lay, d'y mettre la main, directement ou indirectement, de plain droict, ou par accessoire du spirituel, en tous cas, ou par extension de necessité, ny generalement en quelque maniere que ce soit. Et ce droict, mon fils, est si beau & si puissant, que quelque foudre qui menace ton Estat, elle se trouue aussi tost dissipee, qu'apparuë. Et peut on dire veritablement, que c'est la vraye substance, par le secours de laquelle il est paruenu à ceste grande vieillesse. Neantmoins (bien que par le courage & la fidelité de ton Parlement) on n'ose choquer ce droict directement. Si est-ce que par voyes obliques, la Cour de Rome s'est de temps en temps essayee d'y faire breche, tantost sous vn pretexte, puis sous vn autre, (& iusques icy sans effect) continuant encores d'vn mesme fil ce dessein, qu'elle trame de tãt

plus

plus finement, qu'elle declare & de bouche & par escrit, qu'elle ne pretend rien sur le tẽporel ny les Couronnes des Roys, mais y adiouste ceste condition, sinon (ainsi que despuis peu à voulu desguiser vn certain peintre nouueau qui n'a point de nom, en son Image de la France presentée aux Estats. *Qu'entant qu'il les dirige comme moyens qui doiuent tendre à leur vraye fin, qui est la gloire de Dieu, appartenant au Pape comme chef de l'Eglise, deveiller sur le troupeau qui luy est commis, & dont les Roys sont reputez ouailles, comme leurs subiects, afin que nulle impieté ne s'establissant, le throsne du fils de Dieu ne soit renuersé.* Si bien que sous vmbre de ceste distinction, il en arriueroit cecy. Qu'autant de fois que sa saincteté iugera en tes actions, la gloire de Dieu interessee, (& elle le sera autant de fois que preoccupé de sa passion, il en a quelquefois estant homme, ou de quelque autre estrangere) il te voudra mal

mal. Il luy ſeroit loiſible d'vſer contre toy de ſes cenſures, & pour te renger à ſa raiſon, interdire tõ Royaume, le donner au premier occupant, & diſpẽſer tes ſubjects du ſerment de fidelité qu'ils te doiuent (qui ſont moyẽs par leſquels il entend les diriger.) Et ainſi de Roy que tu eſtois, tu deuiendrois homme priué, & apres immolable à la furie du premier venu, & voilà où ceſte doctrine te mene, s'en ſont les degrez: mais afin que tu voye que ceſte gloire de Dieu pretenduë, n'eſt qu'vn maſque à la deformité de ce pouuoir. En quoy eſtoit la gloire de Dieu intereſſee, quand le Roy Louys XII. fut excõmunié par le Pape Iules 2. eſtoit-il queſtion d'autre choſe, que de la deffence du Duc de Ferrare, que ce Pape vouloit opprimer, ſouz pretexte d'vn impoſt leué par ledit Duc ſans ſon authorité, duquel neantmoins, il luy offroit la raiſon en toutes ſortes? Ce ſont couleurs viues, mais faux traicts; qui en-

tren

trent cependant quelquesfois si auãt és esprits foibles qu'ils y trouuent lieu de veritez. C'est pourquoy tressagement ez Estats que tu as conuoquez. Ceux du tiers Estat t'auoyent ils requis, que ceste article passast pour loy fondamentale: Et ne sçay pas qui en empesche la publication. Veux tu faire hommage à quelqu'autre qu'à Dieu de ceste Couronne, que tu ne tiens qu'ẽ precaire de luy? Te lay-ie laissee pour la diuiser & la rendre feudataire? Ne vois tu pas que c'est faire place à vne autre puissance que la tienne, & ouurir la porte à la licence quand l'occasion s'en presentera? Veux-tu plus donner à l'ambition d'aucuns de tes subjets, qu'à ta seureté. Et que la marmite brise ton sceptre? Ne vois tu pas où ceste doctrine m'a conduit? Et si tu ne crains mesme rencõtre pour toy: fay le pour ton peuple? Non, non; mon fils, ceste article est trop important pour estre mis à nonchaloir.

loir. Ie ne conseille pas seulement de le faire passer en plaine assemblee d'Estats : mais encores que ce soit l'vn des principaux articles qui se traictent en ce Concile, (où ie te responds qu'il sera dignement deffendu, comme estant du droict diuin & humain.) Et que le decret qui en reüssira tiẽne lieu de Loy fondamentale & inuiolable à iamais. En execution duquel, tu deuras cõmettre certains graues personages par les prouinces, ez mains desquels tous Ecclesiastiques, Colleges & communautez, seront tenus de iurer l'obseruation dudit decret. Et qu'a l'aduenir nuls puissent entrer en la iouïssance d'aucuns benefices, sans au prealable auoir fait le mesme sermẽt ez mains de tes Officiers des lieux. Dont serõt retenus actes pour y auoir recours : & où aucuns seroient refusans, qu'ils fussent priuez de leurs benefices, & bannis du royaume comme estrangers, & ennemis de l'Estat. Mais ne

t'estonne

t'estonne pas du bruit qui s'en pourra faire: Il passera. Que cela te suffise, qu'estant iugé par les suffrages de ce Concil il sera iuste, & partant necessaire & faisable. Et s'il est besoin de force pour l'authoriser, les tiennes vnies seront bastantes: voire quand l'Europe seroit conjuree. Au reste ne regarde iamais ces ingrats, pour qui i'ay tant faict, que i'ay tant honorez, qui m'en retribuent à present en toy vne si miserable recompence, & preferent le lustre de leur escarlate & la vanité de leurs passions au salut de leur Roy, du fils de leur bien-faicteur. Que leur memoire te soit à iamais odieuse, & te souuien que quelque empeschement ou opposition qu'ils y ayent faicte, Ceste doctrine est saincte, iuste, equitable.

Pour les autres reglemens à faire en ce Concil, ils dependront de la necessité qui en sera iugee par les conuoquez, tousiours à ceste fin d'establir ceste vnité de doctrine, tant

saincte

saincte & desiree de ceux qui ont l'ame esprise de pieté enuers Dieu, & de charité enuers leur prochain. Mais d'autant que cest ouurage n'est pas d'vn iour. Ie suis d'auis en attendãt l'heure que Dieu y a prescripte. Que tu maintiẽnes les vns & les autres des contendans, (sous l'authorité de tes Edicts) en la professiõ qu'ils font de le seruir, biẽ que l'vn ou l'autre contraire à la verité. Mais la foy estant vn don de Dieu, Ce seroit en vain d'en presser la grace par la force. La pieté est vn deuoir de l'homme enuers Dieu, sur lequel le bras de la chair n'a que voir. C'est vsage ne te sera pas seulement imputé à iustice, mais encores à profit & vtilité. Et la principale sera, que tu verras ton Estat florir en vne longue paix, de tant plus florissante, que soustenuë de l'amour de tes peuples vers toy, & de l'vnion & bõne correspondance entre eux, qui te serõt des forces inuincible & toutes prestes, à op-

poſer aux incurſions de tes ennemis: & auſſi promptes & appareillees à leur courir ſus, ſi l'honneur de tes commandements les y conuie. Honore les indifferemment des charges de tõ Eſtat,& en toutes tes actiõs parois eſgal vers eux. Teſmoigne leur meſme cõfiance en toutes choſes. Outre que ce leur ſeront autãt de charbons bruſlãs ſur leurs teſtes, qui les conſumeront d'ardeur & de zele à ton ſeruice. Par ton exemple il ſe porteront à meſme indifference entr'eux. Ie ſçay qu'en vaut l'aune par ma practique, qui me fait t'aſſeurer que tu trouueras en ceſte procedure plus de ſeureté qu'autrement,ſi tu la ſçais meſnager comme il faut. Ceſte diuerſité bien conſideree & bien conduicte, eſtant vn fort inexpugnable, pour la deffence de ton authorité contre qui la voudroit esbranler. Ces deux corps, bien qu'vn en toy, ſi ſont-ils infiniment diuiſez en ſoy, & par ceſte diuiſion eſloignez d'intelligence

gence hors ton seruice. Si bien que quelque vent qui te batte, tu pourras par ce moyen, te mettre à couuert de la tempeſte, & en diſſiper les nuages : S'il eſt domeſtique par ton authorité, & leur oppoſition : Si eſtrange par leur vnion & correſpondance, Vn foudre, vn mauuais vẽt venãt du coſté de Rome, en peut corrompre vne partie. (Et de là il en vient quelquefois de violẽts & peſtiferez.) Mais l'autre qui n'eſt point abſtrainte à autre obligation, que la naturelle vers toy, ſera touſiours ſaine, & touſiours preſte pour en purger auec toy l'infection. Bien à propos s'en ſeruit mon predeceſſeur en la derniere desbauche de ſes peuples: Où ie puis dire que ſans mõ ſecours ſon Eſtat couroit vne fortune bien perilleuſe. C'eſt pourquoy mon fils il t'eſt grandement neceſſaire de te confirmer en la maxime que i'en ay appriſe par mon experience (que tu as prudemment ſuiuie iuſques icy) ſi

tu veux te maintenir en l'authorité de ton sceptre. Mais d'autant que ceste harmonie ne se pourroit aisémẽt conseruer, si tu n'esgalle en quelque façon ceste grãde disproportion qui est entre eux en aduantages. Tu deuras fauoriser le plus foible, autant qu'il se pourra raisonnablement afin qu'il ne soit suppedité & gourmãdé par le plus fort, & pour le faire sans t'incommoder, n'y altere le cours de ton regne. Continue-leur les asseurances que ie leur ay accordees à ceste fin : Ie te seray caution pour eux, qu'ils n'en abuseront iamais. Ce seront touſiours tes villes gardees soigneusemẽt par tes subjects, esquelles ton authorité ne diminuera point. Et seront neantmoins des gages asseurez de ton amour & bien-vueillance vers eux, fermãt l'oreille à tous ceux qui t'en voudroient donner des deffiances, & aux conseils des autres qui te voudroiẽt persuader q̃ la gloire de Dieu & ton authorité y sõt blessees.

Ce

Ce faisant, mon Fils, i'estime que tu n'auras rien obmis de ce qui est de principal à faire en ton estat pour la fin où tu doibs aspirer, qui est d'en regler la conduite, & le porter à la paix. Il t'en faut maintenant fortifier le dessein, par l'amitié & bonne intelligence que tu doibs nourrir auec tes voisins, afin que reglãt & pacifiãt le dedans tu n'en sois empeschẽ : ou diuerty du dehors. Mais que ceste generale concorde, te soit vne ayde vtile, pour l'accomplissement de ce sainct desir. La premiere & la derniere periode de mon regne, n'a tendu que là, de t'en laisser vn parfaict seminaire, & en consolation, & en support à tes necessitez que tu dois cultiuer auec soing : mais aussi auec prudence, pour ne donner pas tant à la perfection de telles amitiez, que ta gloire y receust preiudice, & ton Estat perte ou dommage. Or mon fils, il faut que ie te confesse, Qu'entre les alliãces que ie t'ay cõtractees:

Ie t'en ay laissé de deux sortes : toutes neantmoins auec ferme volonté de les conseruer entiers, & n'en enfraindre les promesses : toutesfois comme leurs causes ont esté diuerses. Les vnes fondees sur l'amitié naturelle, les autres sur les biens-faicts receus, & les autres sur la necessité: Aussi en ay-ie chery l'acquisition à l'esgard de leur merite, & veux bien que tu face le mesme. Mais les vnes estans plus obligatoires que les autres, il est raisonnable & iuste que tu suiue la nature de leurs Contracts. Outre qu'en ceste discretion, tu n'as pas à contenter seulement tes affections particulieres, il t'y faut considerer les publiques, non seulemẽt la paix de ton Estat : mais l'vniuerselle, puis que tu es reserué à ceste fin. Pour en faire vne equitable difference qui se puisse rapporter au bien commun de la republique Chrestienne. Tu as à obseruer tes alliez, leurs natures, leurs puissances le but

où

où ils peuuent rendre les apparẽces, & ce qui en peut reüſſir ; afin que de ceſte cõſideration, tu puiſſe tirer les coniectures vray-ſemblables de ton debuoir, pour entrer aux veritables. Or tu es allié de l'Eſpagnol, de l'Anglois, des Allemans, des Flamãts, des Suiſſes, des Potẽtats d'Italie. De tous leſquels tu ès enuironné. Conſidere qui de tous ceux-là peut eſtre capable d'entreprẽdre ſur ſes cõpagnons, & d'humeur de le faire. Le Roy de la grand Bretagne ſe contente de ſes limites. Les Allemans ſont diuiſez en pluſieurs principautez releuans de l'Empire, non tellement vnis qu'ils vouluſſent de commune main, ambraſſer vne conqueſte à leurs deſpẽs pour la republique; chacun d'eux en particulier incapable de le faire pour luy. Les Flamans ont aſſez d'affaire chez eux, ſans muguetter l'autruy. Les Suiſſes ſont pacifiques, contents de leur liberté diſtints en pluſieurs petites Republiques, particuliere-

ment impuissantes d'acquisition. Les Potentats d'Italie de mesme & de plus diuisez. Si biẽ que de tous ceux-là, il n'y a point d'apparẽce qu'aucun puisse attenter sur son voisin. Il ne reste plus que l'Espagnol, qui le puisse estre & d'humeur & de puissance. Qu'il le soit d'humeur; C'est la voix des nations, & les effects le tesmoignent: De puissance il est grand, il est riche; il a de grands Estats par tout, il le peut en Italie comme Roy de Sicile, de Naples, Duc de Milan, Protecteur de Gennes, es pays des Estats, comme en pretendant la seigneurie, Comté de Flandres & autres prouinces y ioinctes. En Alemagne, fauorisé de l'Empereur son parent, de sa maison. De sorte que ce seul Prince est celuy d'où peut venir le trouble: Et seul à craindre. Le Roy de la grand Bretaigne, qui ne luy cede point, ne le craint pas: fortifié & de sa puissance propre, & de l'assiette de ses Isles. Mais pour les autres qui

sont

ſont en terre ferme, enclauez dãs ſes terres : ils ont ſujet de crainte. Et de faict, il a commencé en Allemagne, il pourſuit en Italie, & verra on auãt que le jeu ſe deſparte, qu'il voudra continuer en Flãdres, & acheuer en France (s'entend ſi on le laiſſe faire.) Mais, mon cher amy, il te faut bien garder d'attendre cela. Vze de ceſte maxime d'Eſtat tres-aſſeuree, qui veut; Que le plus foible voiſin ſoit ſecouru contre le plus fort, pour diuertir ſa ruyne, de peur que le victorieux accreu par le debris & aneantiſſement des petites puiſſances, il vienne à engloutir les plus groſſes. Or mon fils, entre les Princes Chreſtiens capables d'empeſcher ſes deſſeins, tu es celuy-là qui le puiſſe plus commodement, comme aſſis au milieu de tous ces peuples. Et comme tu le peux commodement pour eux. Tu ne le doy pas moins vtilement pour toy. Car ſi ta grande puiſſance ioincte à la leur les conferme: Tou-

tes les leurs petites (mais grandes vnies) ne t'asseurent pas moins. Et bien que tres-puissant ; si est-ce que leurs amitiez te sont vtiles. Obligé de plus d'en cherir la faueur par l'assistance que i'en ay receuë en mes plus grandes necessitez , contre le mesme ennemy qui les assaut. Obligé, dis-ie , à peine d'ingratitude , de leur rẽdre ce qu'ils m'ont presté. Te souuenant que s'ils estoient corrompables à ton preiudice , il seroit aussi prest d'en auoir contre toy que contre eux. De sorte, mon fils , que ces considerations poisees, c'est à toy à te resoudre de quelle part tu dois tendre. Resolution de tant plus aisee que toutes choses panchent de leur costé. Le deuoir, les maximes & ton bien propre. Il est vray qu'on dira que tout cela ne te regarde point: Et que ces doubles mariages qu'on t'a practiquez en ceste maison , te garantissent de toute apprehension de sa part, Comme si tu n'auois à

consi

considerer que ta seureté presente, sans aucune sollicitude de l'aduenir. Et moy, ie te dis que ce ne t'est pas assez de l'establir pour ton viuant, si si tu ne le fais aussi pour tes enfans. Et elle ne le peut estre pour eux asseuree, qu'en la substance de tes voisins: qui pourroit estre aneantie par ta conniuence, & en fin leur ruyne fondre sur la tienne. Car biẽ que tu t'en peusses garantir pour vn temps par le nœud de ces alliances. Iceluy brisé (comme il sera quelque iour) à peine en euiteroient ils la rencontre. Car ceste nation ne perd point de temps pour paruenir à son but, & en sçait prendre les occasions. Considere depuis le pourparler de ton alliance, où elle s'est portee en Italie. La voilà en Piemont puissamment armee, resoluë de ioindre ceste piece à tant d'autres Estats qu'elle y possede, & en suite celle de Sauoye. S'il arriue comme elle pẽse, te voila descouuert à elle de toutes parts. Et ta

ville

ville de Lyon frontiere à vn puissant ennemy. C'est donc à toy, mon fils, de plusieurs maux d'eslire le moindre, & recueillir d'iceux le bien qui y peut estre trouué. Puis que tu ne peux accomplir ces alliances du mariage sans troubler celle que tu as d'amitié auec tous ces autres Princes, dont la conseruation t'est si vtile: Laisse les choses en l'estat qu'elles estoient auparauãt, & te conserue s'il se peut les bõnes graces de tous. Ainsi tu feras tout plein de bons coups. Tu te donneras la paix & à eux aussi. Et seras comme vn cõtrepoids à eux tous pour les maintenir en estre. Mais s'il ne se peut. Preferes toutes celles-cy à celle-là, comme plus asseuree & plus vtile au public & au particulier: & outre ce grand bien general, voicy vn particulier qui te regarde. Toute la Chrestienté se plaint de la tyrannye exercee sur l'Empire depuis sept vingts ans par la maison d'Austriche, qui fait de

ceste

ceſte dignité eſlectiue, vn heritage propre au meſpris des eſlections, qui ne ſont plus que ceremonies & acceſſoires, au lieu de principal qu'elles deuoient eſtre; appropriant à ſoy les fiefs de l'Empire, de tant plus hardiment, que fortifiee de la maiſon d'Eſpagne, par intelligence qu'ils ont enſemble, afin de ſe tant mieux affermir auſsi en ſes vſurpatious. Or mon fils, entre tous les Princes Chreſtiens, tu es celuy ſur qui toute la terre habitacle iette les yeux comme ſeul capable de la deliurer de ceſte oppreſſion: ſeul deſiré à ceſte fin, & ſeul à cela deſtiné. C'eſt vne perle precieuſe à ta gloire que tu ne dois negliger. Tu y es appellé des Allemands. Le Roy de la grand Bretagne ton bon amy t'y fauoriſera. Les Venitiens t'y aſſiſteront: Les Suſſies t'y conduiront: Les Eſtats de Flandres t'y porteront: tous les autres Potentats t'y feront voye. Tout cela mon fils te ſont de forts eſguillons pour t'y laiſ-

ſer

fee, que c'eſt le ſouhait de tous, & le bien de tous. Et de grandes obligations, pour en cherir & conſeruer les amys: & les volontez, qui ne reſpirent qu'a illuſtrer de plus en plus ta grandeur.

Et ainſi bien conditionné en ta perſonne. Bien policé au dedans, bien appuyé au dehors: Tu ne peux faillir de veoir ton regne heureux, floriſſant, abondant. Ta perſonne eſleuee, glorieuſe, magnifique, aymee, honoree, crainte de tes peuples, de tes voiſins, de tes ennemis. Et pour comble de bon heur. La paix vniuerſelle entre les Chreſtiẽs, qui te donneront pour ce bien faict tant ſignalé, ces grands eſloges, d'auguſte, de pacifique, de bien aymé à l'immortelle gloire de ton nom.

Voilà mon fils, ce que i'auois à te dire, ſur la conduite de ta vie, pour la mener à la fin à quoy elle eſt deſtinee. Ie t'en euſſe peu preſcrire plus

de

de particularitez. Mais ces cõseils generaux te fuffiſent, car en iceux tu trouueras les particuliers, ſi tu prens la peine de t'en inſtruire. En la crainte de Dieu, les bonnes mœurs en general. Ez qualitez, les belles actions. En l'eſtude, les bonnes inſtructions. Ez exercices, les agreables & honneſtes conditions. En ta Cour, les genereuſes operations. En tes Conſeils, les vtiles reſolutions. Au Concil, les ſainctes determinations. En tes alliances, les aſſeurees confederations: & en toutes, en general la gloire. Et apres ceſte gloire vne autre ſans comparaiſon plus excellente, qu'œil n'a point veu, oreille n'a point ouye, & n'eſt point montee au cœur de l'hõme, laquelle t'eſt preparee de tout temps. Et en laquelle ie m'en vay t'attendre, pour là iouyr quelque iour auec toy en perfection, en eternité & en ioye. A Dieu donc, mon fils, A Dieu mon bien aymé, A Dieu mes delices.

Ie

Ie m'en reuay à mon repos. Ie te laisse mon cher enfant : Mais Dieu, mon Dieu sera auec toy. *Qu'il te responde au iour de tribulation, que le nom du Dieu de Iacob te deffende, qu'il t'enuoye secours du sainct lieu, & te soustiene de Syon : Qu'il ait memoire de toutes tes offertes, & conuertisse ton holocauste en cendre. Qu'il te donne selon ton cœur & accomplisse tout ton Conseil. Que ta main rencontre tous tes ennemis, & ta dextre atteigne tous ceux qui te hayssent. Que le iuste florisse en ton temps, & que grande paix soit sur la terre. Que tu domines depuis vne mer iusques à l'autre. Et depuis le fleuue iusques au bout du monde.*

A Dieu mon fils, mon bien aymé, à Dieu mes delices.

FIN.

395

ALVENSLEBEN
Jh
131

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-1192015415111222-193207117-19/fragment/page=0141
DFG

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-193207117-19/fragment/page=0142
DFG

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-11920154151122-193207117-19/fragment/page=0143
DFG

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-11263154511233-103307117-35/fragment/page=0144

4
(—2.)

L'OMBRE
DE HENRY
LE GRAND,

Ja 131

AV ROY.

KK
37

M. D. CXVIII.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-193207117-19/fragment/page=0145